

# JOURNAL OFFICIEL

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DÉBATS PARLEMENTAIRES**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10<sup>e</sup> Législature

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993**

**(72<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**3<sup>e</sup> séance du jeudi 24 juin 1993**



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Etablissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.** – Suite de la discussion d'une proposition de loi (p. 2235).

#### QUESTION PRÉALABLE (p. 2235)

Question préalable de M. Bocquer : MM. René Carpentier, François Fillou, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ; Jean-Pierre Foucher, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Mme Nicole Catala, MM. Yves Fréville, Jean-Yves Le Déaut. – Rejet par scrutin.

### PRÉSIDENTE DE M<sup>me</sup> NICOLE CATALA

#### DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2240)

M<sup>me</sup> Janine Jambu,  
MM. Bruno Bourg-Broc,  
Julien Dray,  
René Couanaux,  
Jean-Gé Boishue,  
Michel Jacquemin,  
Yves Fréville,  
Jean-Yves Le Déaut.

Clôture de la discussion générale.

#### MOTION DE RENVOI EN COMMISSION (p. 2253)

Motion de renvoi en commission de M. Malvy : MM. Julien Dray, le ministre, le rapporteur, Bruno Bourg-Broc. – Rejet par scrutin.

Passage à la discussion des articles.

Renvoi de la suite de la discussion à une prochaine séance.

2. **Modification de l'ordre du jour prioritaire** (p. 2260).
3. **Dépôt de propositions de loi** (p. 2260).
4. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 2261).
5. **Dépôt de rapports** (p. 2261).
6. **Dépôt de projets de loi adoptés par le Sénat** (p. 2261).
7. **Ordre du jour** (p. 2261).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL

### Suite de la discussion d'une proposition de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (n<sup>os</sup> 311, 371).

### Question préalable

**M. le président.** M. Alain Bocquet et les membres du groupe communiste opposent la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. René Carpentier.

**M. René Carpentier.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, mes chers collègues, on pourrait épiloguer longuement sur tout ce que nous avons entendu cet après-midi, à propos du plan Université 2000, des compétences respectives des collectivités et de l'État, et du non-respect de la loi de 1982. Cependant, je m'en tiendrai à mon sujet.

Devant la gravité des mesures contenues dans cette proposition de loi, les députés communistes se refusent à toute polémique sur la responsabilité de ceux qui, hier, ont ouvert la voie à une telle proposition. Car, derrière les paroles d'aujourd'hui, il y a les actes. Chacun pourrait utilement se reporter aux débats qui ont eu lieu, dans cette enceinte, voilà presque un an, sur la loi de juillet 1992, portant diverses mesures relatives à l'éducation, et notamment sur ses articles 4, 5 et 6.

Je ferai deux remarques inspirées par les questions qui nous ont été posées par les délégations que nous avons rencontrées et par le contenu des motions, des télégrammes et autres fax que notre groupe, comme tous les autres sans doute, a reçus.

Pourquoi, nous ont d'abord demandé nos interlocuteurs, une proposition de loi plutôt qu'un projet gouvernemental ? Il y a certes de quoi s'étonner : voilà une proposition de loi qui a été déposée le 8 juin sur le bureau du président et qui vient déjà en discussion...

**M. Michel Péricard.** Il y a du changement !

**M. René Carpentier.** ... alors que nous avons déposé depuis plusieurs années des propositions de lois qui n'ont pas encore vu le jour !

**M. René Couanau.** Il y a du progrès, il faut le saluer !

**M. Jean-Pierre Foucher,** rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Il y en aura d'autres !

**M. René Carpentier.** Mais il y a des progrès qui vont dans le mauvais sens !

J'ai lu avec beaucoup d'attention votre intervention du 17 juin dernier, monsieur le ministre. En préambule, vous déclarez que vous êtes ouvert à toute discussion et que vous allez recevoir les principaux partenaires et acteurs de l'enseignement supérieur. Voilà pourquoi nous nous étonnons qu'on délibère sur une proposition de loi.

Dans ce que vous avez dit devant la conférence des présidents d'université, exceptionnellement élargie aux présidents et aux directeurs généraux des grands organismes de recherche, nous avons relevé votre volonté d'organiser autrement votre ministère et l'insistance mise sur le prix - toujours l'argent ! - que vous attachez à une responsabilisation croissante des établissements. Y étaient mentionnés et l'accord du Gouvernement sur cette proposition de loi et l'affirmation d'un profond attachement à la concertation.

Monsieur le ministre, le présent débat dément vos propos pourtant récents.

Après avoir utilisé comme repoussoir, pour ainsi dire, une proposition de M. Millon, tant son contenu apparaissait excessif, vous trouvez dans la présentation d'une proposition de loi commune à des députés des deux groupes de votre majorité l'occasion d'afficher en trompe-l'œil l'importance que le Gouvernement prétend attacher à l'initiative parlementaire et, surtout, le moyen de vous dispenser du minimum de réflexion et de concertation préalable auquel vous contraindrait un projet de loi.

Cette pirouette vous dispense d'abord de demander l'avis du Conseil économique et social, mais surtout, de consulter comme la loi vous en aurait fait expressément obligation pour un projet de loi, le Comité national de l'enseignement supérieur et de la recherche et le conseil supérieur de l'éducation.

Ainsi l'article 64 de la loi Savary dispose : « Le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche assure la représentation, d'une part, des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et, d'autre part, des grands intérêts nationaux, notamment éducatifs, culturels, scientifiques, économiques et sociaux.

« Les représentants des personnels et des étudiants des établissements à caractère scientifique, culturel et professionnel sont élus au scrutin secret et par collèges distincts tels que définis à l'article 39. Les représentants des grands intérêts nationaux sont nommés par le ministre de l'éducation nationale.

« Le conseil est présidé par le ministre de l'éducation nationale.

« Le conseil donne son avis sur les questions relatives aux missions confiées aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel dans les cas prévus par la présente loi et les textes pris pour son application.

« Il est obligatoirement consulté sur :

« - la politique proposée par les pouvoirs publics pour assurer la cohésion des formations supérieures dépendant du ministère de l'éducation nationale ;

« - les orientations générales des contrats d'établissement pluriannuels prévus à l'article 20 ;

« - la répartition des dotations d'équipement et de fonctionnement entre les différents établissements.

« Il fait toutes propositions sur les mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement des établissements à caractère scientifique, culturel et professionnel.

« Il peut être enfin saisi de toutes questions à l'initiative du ministre de l'éducation nationale. »

Quant à l'article 65, il précise :

« Le comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel procède à l'évaluation des réalisations dans l'accomplissement des missions définies à l'article 4. En liaison avec les organismes chargés d'élaborer et d'appliquer la politique de formation et de recherche, il évalue les établissements et apprécie les résultats des contrats passés par eux. Il dispose d'un pouvoir d'investigation sur pièces et sur place. Il recommande les mesures propres à améliorer le fonctionnement des établissements ainsi que l'efficacité de l'enseignement et de la recherche, notamment au regard de la carte des formations supérieures et des conditions d'accès et d'orientation des étudiants. Il établit et publie périodiquement un rapport sur son activité et sur l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche. Celui-ci est transmis au conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. »

Les organismes paritaires, dont les avis reflètent pourtant un point de vue autorisé et compétent, celui des différents partenaires de l'enseignement supérieur, n'auront donc pas été consultés. Craindriez-vous à ce point leur avis que vous vous en dispensez par un artifice de procédure ?

Vous avez subtilement tiré toutes les conséquences des dangers que représente pour vous la présentation d'un projet de loi du type projet Devaquet. Redouteriez-vous à ce point l'intelligence critique des personnels du supérieur et des étudiants ?

**Mme Janine Jambu.** Bonne question !

**M. René Carpentier.** Les réactions d'opposition qui montent dans notre pays témoignent que votre crainte ancestrale de l'expression démocratique est motivées. Et vous persistez à refuser de l'entendre.

Nul n'ignore la profondeur des débats internes à nombre d'organisations syndicales du système éducatif. Votre astuce anti-démocratique aura pourtant scellé l'union de quinze d'entre elles qui ont apposé leur signature au bas d'une motion dont voici quelques extraits :

« Cette proposition de loi, si elle était adoptée, représenterait une remise en cause du service public national d'enseignement supérieur. Cela briserait son unicité et ne pourrait qu'introduire de nouvelles inégalités entre les établissements, mis en concurrence, dont les étudiants feraient immédiatement les frais. Elle mettrait à mal des acquis démocratiques dans les universités. »

« Le ministre prétend être le garant de la cohésion nationale. A la vérité, à la loi se substituerait le seul arbitrage du pouvoir politique. La possibilité d'abandonner les règles de la comptabilité publique, la gestion par établissement de la carrière et de la rémunération des personnels remettraient en cause leur statut de fonctionnaires de l'Etat. »

**M. François Fillon,** ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Puis-vous interrompre, monsieur Carpentier ?

**M. René Carpentier.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le député, j'ai donné lecture, cet après-midi, des textes législatifs qui rendent impossible toute dérogation aux règles de la compatibilité publique. Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, en raison de leur statut d'établissement public, ne sauraient échapper à ces règles. Quant au statut des personnels, il n'est pas visé par les expérimentations que nous proposons. Je l'ai dit tout à l'heure de manière très claire et je tiens à vous le rappeler pour que vous ne commettiez pas de contresens.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Carpentier.

**M. René Carpentier.** Monsieur le ministre, je vous fais part des inquiétudes des grandes organisations syndicales de l'enseignement supérieur. Je poursuis :

Dé surcroît, la proposition de loi a pour objectif d'ajuster les contenus de formation et de recherche aux demandes des groupes de pression dominants localement. Elle est en rupture avec les missions scientifiques, culturelles et professionnelles de l'université.

N'est-ce pas ouvrir la porte ouverte, monsieur le ministre, au patronat, à des organisations, à toutes sortes d'associations et amoindrir le rôle des enseignants ? Comprenez nos craintes !

Cette proposition de loi, poursuit la notion des organisations syndicales, porterait, en effet, atteinte à la valeur des formations sanctionnées par des diplômes nationaux, à la reconnaissance des qualifications par les conventions collectives et la fonction publique, et donc à la réussite de l'insertion professionnelle des étudiants.

Les organisations signataires demandent le retrait de la proposition de loi. Elles ont appelé les personnels et les étudiants des établissements supérieurs de la région parisienne à un premier rendez-vous ce midi devant l'Assemblée.

Le Syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur Force ouvrière, pour sa part, nous écrit : « Ce texte n'a fait l'objet d'aucune consultation des organisations représentatives » - vous ne pouvez pas le nier, monsieur le ministre, - « ni du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. De ce seul point de vue, il est inacceptable parce qu'incompatible avec le respect des règles élémentaires de la démocratie. »

« Sur le fond, le bilan que nous tirons - en l'absence de tout bilan officiel - de la mise en place des universités nouvelles, dérogatoires en vertu de la loi du 20 juillet 1992, est négatif. Or c'est cette expérience dont personne n'a tiré le bilan officiellement, qui sera généralisée. C'est le même processus que nous avons vu avec les instituts universitaires de formation des maîtres. »

« La déréglementation que généralise cette proposition de loi menace, dans les faits, le caractère national des diplômes, les statuts des personnels et la laïcité de l'université. Elle ouvre la voie à la réorganisation et à la privatisation de ce qui est encore un grand service public national, unique en Europe. »

Aujourd'hui même, avec notamment ma collègue Janine Jambu, j'ai pu entendre plusieurs centaines de membres du personnel de l'enseignement supérieur nous dire : « Ce texte est grave et dangereux. Nous en demandons le retrait. »

Qu'ils aient répondu à des appels syndicaux communs ou isolés, leur appréciation unanime est désormais connue dans cet hémicycle. Dans les universités, tous mes collègues du groupe communiste ont noté - elles étaient certes très diverses - des réactions, des prises de parole, des initiatives de l'UNEF, et de l'UNEF dans ses deux composantes unies dans l'action syndicale : du rarement vu dans la dernière décennie !

Je devine déjà vos réactions sur les « porteurs de pancartes ».

Mais d'autres voix s'expriment, des conseils d'administration d'université qui, en quelques jours, ont pu se réunir. Ainsi, celui de Paris-Nord, qu'on ne peut pas contester, dans une motion adoptée par vingt-cinq voix pour, zéro contre - pas même le président de l'université - et sept abstentions, demande « l'ajournement de ce projet qui prétend modifier de façon profonde les règles de fonctionnement des universités » et s'étonne qu'il « n'ait fait l'objet d'aucune concertation préalable avec les principaux intéressés, afin de permettre à cette concertation d'avoir lieu ».

Pour être complet, je mentionnerai les premières réactions de présidents d'université, exprimant publiquement leur désaccord, dans des termes certes différents de ceux d'une motion syndicale, mais ô combien convergents.

En second lieu, nous pourrions nous interroger sur la manière dont cette proposition de loi a été élaborée. Pas un de nos très nombreux interlocuteurs n'a été consulté, que ce soit dans la phase d'élaboration ou pour formuler un avis sur le contenu proposé.

Monsieur le ministre, il avait fallu des mois de réflexion, d'échanges, d'évaluations, des centaines d'auditions et de rencontres pour dégager les contours, puis le contenu de ce qui est devenu la loi Savary. Quelle que soit l'appréciation que l'on puisse aujourd'hui avoir sur ce que certains ont appelé une « cathédrale législative », nous refusons de détruire Notre-Dame. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Bruno Bourg-Broc.** Quelle belle formule !

**M. René Carpentier.** Répondre aux formidables besoins éducatifs qu'expriment les jeunes avec constance et détermination exige sûrement de procéder à quelque ravalement.

Mais quand on dit certaines vérités dans cette enceinte, il y a des collègues qui ont du mal à les accepter.

**M. René Couanau.** La vérité, cela se dit *Pravda* !

**Mme Janine Jambu.** M. Carpentier a raison !

**M. René Carpentier.** Mais pas en quelques heures, à la sauvette, sans que soient consultés les jeunes, les personnels, les présidents d'université, les personnalités associées de par leurs compétences, et les représentants syndicaux.

**Mme Nicole Catala.** Monsieur Carpentier, dans notre système institutionnel, les propositions de loi existent !

**M. René Carpentier.** Et je ne parle pas seulement des représentants du CNPF.

**Mme Nicole Catala.** Et les élus du peuple ?

**M. René Carpentier.** Et sans les élus, madame Catala, qui s'impliquent au quotidien dans notre système éducatif et de formation ! Et encore moins contre eux !

Le droit d'expression démocratique des intéressés ne sera jamais, pour les députés communistes, ni un archaïsme ni une rigidité. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Cette proposition doit être retirée de l'ordre du jour.

**Mme Janine Jambu.** Absolument !

**M. René Carpentier.** Tel est le sens de la question préalable qu'au nom du groupe communiste je vous demande d'adopter et sur laquelle nous demandons, bien sûr, un scrutin public. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le président, j'interviendrai très brièvement car j'ai répondu longuement tout à l'heure à M. Le Déaut sur des arguments qui viennent de nouveau d'être évoqués.

Tous les syndicats ont été informés par moi-même. Je les ai reçus personnellement, les uns après les autres, et je leur ai indiqué le contenu de cette proposition de loi ainsi que mon souci de développer l'expérimentation.

Par ailleurs, je trouve que traiter d'antidémocratique un processus qui consiste à demander aux seuls représentants du peuple qui bénéficient de la légitimité du suffrage universel de choisir les dispositions législatives qui doivent régir notre système universitaire est une drôle de méthode. En réalité, ce que vous voulez c'est que la loi des minorités s'impose à la majorité. La majorité actuelle a la possibilité d'aménager, d'assouplir les textes qui régissent l'enseignement supérieur, et je souhaite, quant à moi, qu'elle le fasse jusqu'au bout.

Vous avez, à la fin de votre intervention, donné tous les arguments qui montrent qu'il n'y a pas lieu de craindre la liberté. Vous avez dit que le conseil d'administration de l'université de Paris-Nord, par vingt-cinq voix contre sept, s'opposait à cette proposition. Cela signifie que le conseil d'administration de Paris-Nord pourra ne pas demander d'expérimentation au ministre et continuer à respecter la loi Savary sans dérogation...

**M. René Couanau.** Voilà la liberté !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** ... et que tous les conseils d'administration pourront agir de la même manière.

Si les présidents d'université, comme vous le dites, si les étudiants, comme vous le prétendez, si les personnels des universités ne souhaitent pas de dérogation, il n'y en aura pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur.** Monsieur Carpentier, je vous admire parce qu'il faut avoir du courage pour dire ce que vous voulez de dire.

**M. René Carpentier.** Merci !

**M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur.** Il est, en effet, courageux de dire qu'il n'est pas normal que l'initiative parlementaire ait lieu et qu'une proposition de loi soit débattue dans cette enceinte sans que les représentants qui sont légitimement élus ici aient consulté les syndicats et autres organismes.

Je crois qu'il ne faut pas non plus, comme vous l'avez fait, dresser en épouvantail cette proposition de loi. M. Le Déaut avait déjà essayé de le faire tout à l'heure.

**M. René Carpentier.** Vous représentez 29 p. 100 des inscrits. Il n'y a pas de majorité !

**Mme Janine Jambu.** Combien de temps les syndicats ont-ils eu pour se concerter ? Quinze jours !

**M. le président.** Madame Jambu, vous n'avez pas la parole !

Monsieur le rapporteur, poursuivez, je vous prie.

**M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur.** Les syndicats qui sont représentés au sein des conseils d'administration pour-

ront s'exprimer lorsqu'il y aura des demandes de dérogation. M. le ministre vient de l'expliquer : ces dispositions sont réservées aux établissements volontaires, qui en auront fait la demande après délibération du conseil d'administration. Je ne vois pas où est l'absence de démocratie. Je ne vois pas non plus comment cette proposition risque de porter atteinte au statut du personnel ou à la carrière des fonctionnaires.

**Mme Janine Jambu.** Par les dérogations !

**M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur.** Mais pas du tout ! On n'y touche pas. Je l'ai dit tout à l'heure lorsque j'ai présenté cette proposition. Au contraire, les professeurs, les enseignants et tous ceux qui sont nommés actuellement par le ministre resteront nommés par le ministre. Aucune carrière ne sera touchée. Les indices ne seront pas touchés. Les droits d'inscription ne le seront pas non plus.

Il ne faut pas prêter à cette proposition de loi des buts pervers. Elle vise au contraire à permettre à ceux qui, actuellement, veulent mener des expérimentations, de le faire - quel qu'en soit d'ailleurs le nombre. Actuellement, la situation diffère suivant que l'on est une université récente ou une université ancienne. Maintenant, tout le monde se trouve sur un pied d'égalité. Et je ne comprends vraiment pas que vous ayez pu nous faire un procès pour antidémocratie.

**Mme Janine Jambu.** On lit les textes !

**M. Michel Pérocard, président de la commission.** C'est l'exercice d'une liberté ! Ils ne peuvent pas comprendre !

**M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur.** La commission émet un avis défavorable à la question préalable.

**M. le président.** Je m'en doutais. *(Sourires.)*

Dans les explications de vote sur la question préalable, la parole est à Mme Nicole Catala.

**Mme Nicole Catala.** Le groupe du RPR prendra position, bien sûr, pour le rejet de la question préalable, et je voudrais saisir cette occasion pour essayer de convaincre M. Carpentier et ses collègues que ce texte s'inscrit dans une évolution qui a déjà été amorcée, qui est inéluctable et qui est positive.

Vous savez bien que cette évolution a été déjà amorcée par le gouvernement précédent, qui, par la loi du 20 juillet 1992, a non seulement prolongé le délai durant lequel les universités nouvelles pouvaient conserver leur statut dérogatoire, mais aussi permis à ces universités de procéder à des expérimentations. Pourquoi, comme vient de le faire remarquer M. Foucher, faudrait-il que cette possibilité d'expérimentation nouvelle soit réservée à quatre, sept, huit universités ? Il y aurait là un facteur d'inégalité qui n'est pas acceptable.

Et d'ailleurs, si, comme je vais le faire, on se réfère aux propos de M. Lang - vous voyez qu'il m'arrive d'avoir de mauvaises lectures ! -, je constate que le précédent ministre de l'éducation avait prôné, dans son intervention devant notre assemblée, la prise en compte de « ce nouveau partenariat qui s'est institué entre les universités et les collectivités locales, en favorisant une meilleure insertion des universités dans leur environnement, en les aidant à expérimenter des formules nouvelles ». Et il avait poursuivi ainsi : « De tels changements vont à l'encontre de la thèse selon laquelle notre système serait centralisé à l'extrême. »

Mais chacun sait que M. Carpentier et ses amis sont des adeptes du centralisme démocratique !

M. Lang poursuivait : « Nous entendons donner progressivement et pragmatiquement une liberté croissante à nos établissements sans sacrifier aucunement la qualité de l'enseignement. »

Dieu sait que j'ai été rarement d'accord avec le précédent ministre de l'éducation nationale ! Mais, sur ce point, ses propos étaient raisonnables, lucides, et nous ne pouvons aujourd'hui que nous engager dans cette voie.

Au demeurant, l'évolution que nous poursuivons ce soir est devenue indispensable, parce que toutes les structures de notre société évoluent - les structures économiques, le cadre juridique de l'économie, les structures sociales - vers plus de souplesse et de flexibilité.

Seules nos universités apparaissent ou apparaîtront bientôt comme des entités figées dans un carcan uniforme, rigide et paralysant. Bientôt, ce seront des îlots immobiles dans un univers qui bouge et qui évolue de plus en plus.

**M. René Carpentier.** Ce n'est pas sérieux !

**Mme Nicole Catala.** Si ! Je suis très sérieuse ! Et vous seriez bien en peine, monsieur Carpentier, de citer un autre pays industriel, un autre pays développé, comparable au nôtre, qui ait un système universitaire enfermé dans des structures aussi rigides, aussi uniformes et aussi lourdes. Vous n'en trouveriez pas un seul.

**Mme Janine Jambu.** C'est pour cela que vous allez casser le service public !

**M. Michel Pérocard, président de la commission.** On ne casse rien !

**Mme Nicole Catala.** Madame, je reviendrai tout à l'heure sur le service public. J'y suis aussi attachée que vous !

C'est enfin une évolution positive que nous engageons ce soir, parce qu'elle permettra précisément aux universités qui ont envie d'un peu d'innovation, d'un peu de souplesse, de mieux répondre aux attentes des étudiants. Cela a été dit avant moi.

Chacun sait, par exemple, que les premiers cycles sont devenus des lieux d'échec, que si l'on n'arrive pas à mieux épouser les aptitudes et les connaissances des générations qui se présentent aujourd'hui aux portes de l'Université, nous fabriquerons de plus en plus de jeunes gens qui seront mis à l'écart, qui seront rejetés du système universitaire et qui perdront peut-être ainsi leur principale chance de s'insérer dans la vie économique et sociale.

Les troisièmes cycles ont aussi besoin d'être diversifiés, mais leur développement est souvent entravé par un carcan trop rigide.

J'ai moi-même vécu cela avec un centre de formation du niveau du troisième cycle, qui était à la charnière du droit et de l'économie. Eh bien ! parce que nos structures universitaires étaient trop rigides, je n'ai jamais pu trouver pour ce centre un cadre universitaire adéquat qui permette de faire travailler à la fois des universitaires, juristes, économistes, et des professionnels qualifiés venant de l'extérieur. Il a fallu constamment se livrer à une « acrobatie » pour faire vivre ce centre de formation. Je crois donc que c'est une évolution positive, et j'en suis, pour ma part, intimement convaincue. Nous ne pourrions pas ouvrir davantage l'Université si, d'une façon ou d'une autre, on n'associe pas un petit peu à la vie universitaire des représentants des activités économiques des représentants des collectivités locales - sans leur livrer l'Université, monsieur Carpentier !

**M. René Carpentier.** C'est ce qui se passe actuellement, madame !

**Mme Nicole Catala.** Je suis particulièrement vigilante, et je serai toujours très vigilante quant à l'indépendance des universités, quant à l'indépendance des universitaires.

**M. René Carpentier.** Il faut le rester !

**Mme Nicole Catala.** C'est un principe constitutionnel, et, croyez-moi, j'y veillerai. Je suis, pour cette raison notamment, très hostile à la régionalisation. Je l'ai dit, et je le redirai sans cesse.

**M. René Couanau.** Très bien !

**Mme Nicole Catala.** On l'a déjà dit : ce texte n'« impose » pas ; il « permet », avec des garanties considérables. S'opposer aux dispositions que nous examinons ce soir, c'est vraiment regarder vers le passé, c'est refuser de regarder en face le devenir actuel de nos universités, qui se heurtent à des difficultés importantes et qui ont besoin, pour y faire face, de sortir du carcan beaucoup trop rigide, beaucoup trop lourd, beaucoup trop uniforme qui leur est imposé depuis 1984.

C'est pourquoi, monsieur le président, nous voterons contre la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Yves Fréville.

**M. Yves Fréville.** Mes chers collègues, je voudrais tout simplement vous dire dans quel esprit et avec quelles intentions mes collègues et moi avons proposé ce texte.

Cette proposition n'est pas, contrairement à ce qui a été dit de façon un peu caricaturale, voire apocalyptique, parfois même antédiluvienne, une proposition de rupture. C'est une proposition de réforme, progressive et pragmatique, de notre système universitaire.

Nous ne voulons pas abroger les conseils de la loi Savary. M. le ministre le disait tout à l'heure parfaitement. Ce sont eux et eux seuls - personne ne pourra contraindre à faire autrement - qui pourront proposer des dérogations. Nous ne voulons pas régionaliser ou privatiser. J'ai été tout à fait étonné d'entendre dans la bouche de notre collègue Carpentier que l'on pourrait « privatiser » les professeurs, ce qui laisserait penser que l'on pourrait déroger à l'article 1<sup>er</sup> de la loi organique sur les lois de finances, qui dispose bien que ces dernières fixent et répartissent le nombre des emplois.

Comment voulez-vous qu'une loi, *a fortiori* une modification des statuts d'une université, puisse déroger à la loi organique, qui a une valeur constitutionnelle ?

De la même façon, j'ai été tout à fait étonné d'entendre à nouveau dans la bouche de M. Le Déaut le discours sur les mandarins, et ce d'autant plus qu'à la fin de son exception d'irrecevabilité il se fondait sur le principe d'indépendance des professeurs d'université que d'aucuns appelleraient le privilège des mandarins pour demander que cette réforme ne vienne pas en discussion.

Il s'agit tout simplement de faire évoluer progressivement la réforme de l'Université. Cette évolution et la méthode choisie apparaissent inéluctables non seulement à nous, mais aussi à l'ancien ministre de l'éducation nationale et au conseiller spécial de son prédécesseur.

M. Lang s'exprimait très clairement et Mme Catala a rappelé certains de ses propos. Lors du débat de 1992, je lui demandais s'il envisageait un jour de développer l'expérimentation vers les autres universités. Il me répondit : « Cela dit, je pense comme vous que le moment venu, la question méritera d'être revue dans son ensemble, et pas seulement pour ce qui concerne les universités nouvelles. »

Nous pensons tout simplement que ce moment est venu.

**M. Michel Péricard, président de la commission.** Le moment est venu, en effet !

**M. Yves Fréville.** M. Allègre est encore plus net !

Regardez dans son ouvrage sur *L'Âge des savoirs*. Il nous disait, à la page 224, qu'« une telle marche vers plus d'autonomie ne pourra être suivie et encouragée que si les universités acceptent d'abandonner leur organisation purement corporatiste » et il continue plus loin : « C'est ce type d'organisation... » - celui que nous proposons - « ... que nous avons cherché à faire naître sous forme expérimentale dans les universités nouvelles et sous forme un peu différente dans les pôles européens. » C'est cette organisation que nous voulons, à notre tour, développer.

Ce qui montre que des personnes responsables...

**M. Julien Dray.** Irresponsables !

**M. Yves Fréville.** Ce n'est pas moi qui le dis, monsieur Dray !

Ce qui montre, dis-je, que des personnes responsables ayant des idées différentes des nôtres estimaient qu'une évolution était nécessaire. Cela correspond, je crois, à des raisons de fond. Nous les connaissons.

La raison de fond, c'est naturellement le développement de l'université de masse. Que nous le voulions ou non, les lycées ont été construits. Des objectifs, pour les uns, de 74 p. 100 et, pour les autres, de 80 p. 100 de jeunes d'une génération au niveau du baccalauréat ont été annoncés. Un million et demi d'étudiants sont là. C'est à eux que nous pensons.

Nous savons que, face au défi que nous pose ce nombre d'étudiants, il n'y a que deux réponses possibles.

Il y a une réponse de différenciation des formations. Quand vous avez un million et demi d'étudiants, vous devez nécessairement adapter les filières à différents niveaux, bac + 2, bac + 4, bac + 6. Vous devez professionnaliser certaines filières, en n'oubliant pas de sauver les filières de culture générale. J'ai l'habitude de dire que les universités oublient trop souvent leurs formations de latin et de grec, alors que cela fait partie de leur mission.

Nous devons différencier, à tous les niveaux. C'est là le premier objectif.

Le second objectif est de s'adapter rapidement.

Monsieur Le Déaut, vous savez aussi bien que moi la vitesse d'évolution des connaissances. Je suis depuis sept ans député. Je dois dire que sept ans m'ont éloigné de beaucoup de champs de recherche en dehors de mon domaine de spécialisation. Je ne suis plus apte à suivre nécessairement tous les colloques et tous les congrès. Les universités ont besoin d'évoluer très rapidement parce que le champ des connaissances s'enrichit à un rythme accéléré. Je ne vois pas comment un système décentralisé où l'on attendrait toujours le résultat d'évaluations et d'expérimentations permettrait une évolution rapide. La meilleure preuve en est que, pour les UIFM, vous n'avez pas attendu le résultat des évaluations, ce qui était d'ailleurs un tort puisqu'il s'agit du niveau inférieur de formation des maîtres du premier degré. Le terme « inférieur » est d'ailleurs impropre, mais le terme supérieur est utilisé pour le niveau universitaire. Mais existe-t-il vraiment une hiérarchie ? Je ne le crois pas !

Nous poursuivons deux objectifs : différencier et adapter. Or nous sommes absolument certains que nous ne pouvons les atteindre qu'en passant par les universités elles-mêmes. Ce n'est pas un système centralisé qui permettra d'y arriver et nous devons donc permettre aux universités d'expérimenter, le pilotage central étant impossible, dans le respect des contrats passés avec l'État.

Cette proposition de loi n'est pas une proposition de rupture. J'aimerais, au contraire, que ce soit une proposition de consensus : l'Université ne vivra, ne se développera, que si l'on n'y relance pas ces guerres perpétuelles, microcholines, qui lui ont fait tant de mal depuis quinze ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Yves le Déaut.

**M. Jean-Yves le Déaut.** Ce que je viens d'entendre témoigne d'une formidable hypocrisie.

Je dirai à Mme Catala qu'elle m'a paru avoir une loi de retard, car, en fait, elle est en train de défendre la loi Savary de 1984. Tout ce dont elle a parlé existe en effet déjà dans la loi Savary.

**Mme Nicole Catala.** Pas tout ! Vous m'aurez mal écouté !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention.

M. le ministre évoquait tout à l'heure la formidable explosion de l'Université dont les effectifs ont doublé en quelques années et tripleront bientôt - notre collègue Fréville vient également de le rappeler, - mais nous en sommes conscients ! Qu'il faille expérimenter et proposer des formules nouvelles, mais nous en sommes d'accord !

Mais quelle formidable hypocrisie que nous dire que la réforme des structures permettra de résoudre les problèmes, car vous ne changez que les structures.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Pas seulement !

**Mme Nicole Catala.** C'est déjà ça !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Vous parlez de manière idéologique contre la centralisation comme l'a fait en 1983 M. Madelin quand, secondé par quelques « mousquetaires » de l'opposition, il s'est opposé à la loi Savary, n'hésitant pas d'ailleurs à se livrer à une obstruction systématique.

Vous nous dites que vous allez résoudre tous les problèmes par une réforme des structures. Eh bien, non ! En fait, vous allez seulement modifier la composition des conseils.

S'agissant des dérogations, nous sommes absolument d'accord.

Certains ont prétendu que nous étions hostiles aux propositions de loi. Mais pas du tout !

Par ailleurs, j'aimerais connaître l'avis du CNESER, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur cette réforme. M. le ministre nous a indiqué qu'il avait rencontré les personnels, mais nous ne savons pas ce qu'ils lui ont dit, sinon un rapport préciserait si le CNESER est pour ou contre cette proposition de loi !

**M. Michel Péricard, président de la commission.** Ils l'ont fait savoir. En tout cas, on ne sait pas ce que vous ont dit les 50 militants que vous avez rencontrés !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Nous n'avons pas dû voir les mêmes étudiants, car ceux que j'ai rencontrés étaient opposés à ce texte. Mais, bien entendu, il existe quelques organisations étudiantes proches de la droite !

J'en viens maintenant au régime financier. Vous avez, monsieur le ministre, répondu à notre collègue Carpentier que vous ne voulez pas mettre en cause le régime financier de la fonction publique des enseignants de l'enseignement supérieur. Pourquoi, alors, ne pas vous en tenir à la loi Savary ? Permettez-moi de relire son article 41 : « Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel disposent, pour l'accomplissement de leurs missions, des équipements, personnels et crédits qui leur sont attribués par l'État. Ils peuvent disposer des ressources provenant notamment des legs, donations et fondations, rémunérations de services, fonds de concours, participations des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles et subventions diverses. Ils reçoivent des droits d'inscription versés par les étudiants et les auditeurs. Ils peuvent recevoir des subventions d'équipement ou de fonctionnement des régions, départements et communes et de leurs groupements. »

Que manque-t-il ? Pourquoi déroger à cette loi qui a déjà tout prévu ?

Quant à l'article 42, il dispose qu'« un tableau des emplois budgétaires attribués et des documents décrivant la totalité des moyens hors budget dont bénéficie l'établissement sont annexés au budget. » Or, la France vit avec le

mythe du modèle américain. Certains universitaires français rêvent de transférer des équipes, comme on transfère des footballeurs, et de recruter sur des postes vacants - c'est ce que permettront les dérogations - des personnels soumis à d'autres conditions de rémunérations et de statut que celles des enseignants titulaires.

**M. Yves Fréville.** C'est déjà le cas avec les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les ATER.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Ce ne sont pas des footballeurs professionnels qu'on achète au prix que vous dites ! Les ATER sont des jeunes en attente de postes dans l'enseignement supérieur.

**M. Yves Fréville.** Ils sont recrutés sur des emplois vacants !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Pas à ce niveau-là !

Quand on relit les articles 41 et 42 de la loi Savary, on se demande bien pourquoi vous voulez déroger à ce qui avait été excellemment prévu.

Pour toutes ces raisons, nous approuvons la question préalable.

**M. le président.** Je mets aux voix la question préalable.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	573
Nombre de suffrages exprimés .....	573
Majorité absolue .....	287
Pour l'adoption .....	92
Contre .....	481

**M. le président.** La question préalable n'est pas adoptée.  
(*Mme Nicole Catala remplace M. Loïc Bouvard au fauteuil de la présidence.*)

#### PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA, vice-président

##### Discussion générale

**Mme le président.** Dans la discussion générale, la parole est à Mme Janine Jambu.

**Mme Janine Jambu.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, de l'école à l'université, tout ce qui se rattache aujourd'hui à la formation a pris ces dernières années une portée quotidienne de plus en plus aiguë pour des millions de jeunes et leurs familles et une ampleur historique considérable.

Le droit à la formation, dont le principe a été proclamé par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, a été précisé en 1947 dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU. Inscrit dans notre Constitution, sa mise en œuvre est désormais rendue possible par l'état actuel du développement des sociétés.

L'accélération des savoirs, la mise en œuvre de technologies de plus en plus sophistiquées appellent aussi une exten-

sion sans précédent de la formation des hommes, de leurs possibilités d'appropriation en masse des savoirs les plus fondamentaux, des savoirs technologiques, tant dans leur formation initiale qu'au cours de leur activité professionnelle.

En réclamant un enseignement moderne et de qualité, assurant dans des conditions d'égalité sociale et territoriale, le droit à la réussite pour tous dans toutes les régions de France, les jeunes d'aujourd'hui apparaissent pleinement « de leur temps » et résolument tournés vers l'avenir.

Ces défis et les problèmes ainsi soulevés concernent tous les domaines majeurs de la formation : ceux des contenus conceptuels et des méthodes d'enseignement permettant à l'individu de maîtriser, en citoyen libre, son existence dans la vie sociale ; ceux des modes de formation, du niveau et de l'ampleur du recrutement ainsi que de la revalorisation des enseignants, enseignants-chercheurs, personnels ATOS, à la mesure des missions actuelles et à venir de l'école ; ceux des réformes structurelles à promouvoir ou à combattre pour assurer à tous le droit à la réussite ; ceux des financements possibles et nécessaires pour donner dans les faits la priorité nationale aux besoins réels de formation ; ceux des rapports entre système éducatif et productif, à un moment où le nombre des ingénieurs, et tout particulièrement celui des ingénieurs de production comme celui des techniciens supérieurs, est notoirement insuffisant.

Cette prise en compte des exigences se fera-t-elle par la voie du droit à la réussite pour tous, c'est-à-dire un droit nécessaire à l'épanouissement personnel ? C'est la condition indispensable pour que la France dispose des moyens de développer efficacement tous ses atouts, tout en s'insérant dans des coopérations mutuellement avantageuses en Europe et dans le monde.

D'évidence, la voie choisie tourne résolument le dos à ces exigences humaines, sociales et économiques modernes ! Mais elle s'inscrit pleinement, en revanche dans cette société éclatée, toujours plus inégalitaire, précarisant et excluant des millions d'hommes et de femmes pour les seules exigences de profit de quelques-uns.

**M. René Carpentier.** Très juste !

**Mme Janine Jambu.** Et c'est à cette société qu'il vous faut adapter le système public d'éducation en poursuivant plus avant l'œuvre entreprise, non sans opposition, pour le rendre lui aussi éclaté et flexible.

En témoigne le contenu des mesures contre l'emploi et pour un financement sur fonds publics de l'apprentissage, c'est-à-dire par les familles, mesures discutées ici même en début de semaine.

En témoigne la place renouvelée que vous entendez faire à l'enseignement privé, pour lequel vous voudriez imposer la quasi-totalité de son financement sur fonds publics, c'est-à-dire, là encore, par les familles.

En témoigne cette proposition de loi qui, au non des rigidités du système actuel et de la déconcentration, invoque l'autonomie et la liberté de décision des établissements supérieurs pour mieux les adapter aux objectifs et aux exigences patronales, qu'ils soient d'enseignement, de recherche ou culturel. Vous vous coulez, monsieur le ministre, dans le moule de vos prédécesseurs.

Déjà les articles 4, 5 et 6 de la loi portant diverses mesures relatives à l'éducation nationale, débattue ici-même en juin et juillet 1992, inscrivaient d'importantes possibilités de dérogation à la loi Savary. Mes collègues députés communistes, tout en dénonçant le danger de ces mesures, n'avaient pas manqué de s'inquiéter sur le risque de voir des dérogations provisoires devenir ultérieurement définitives.

**M. René Carpentier.** Très juste !

**Mme Janine Jambu.** Malheureusement, il aura suffi à peine six mois pour que nos craintes soient confirmées.

Pour autant, ce texte n'est pas une simple extension dans le temps de mesures existantes, comme auraient pu le laisser croire certains commentaires parus dans la presse au lendemain de votre discours, monsieur le ministre, devant la conférence des présidents d'université dont vous avez parlé tout à l'heure.

En premier lieu, le champ des établissements n'est plus le même. Des seules universités nouvelles créées dans le cadre du plan Université 2000, tous les établissements publics à caractère scientifique, culturel et de recherche auraient la possibilité de déroger à des dispositions essentielles de la loi Savary de 1984, soit dans le cadre de leur mise en place, soit pour expérimenter des formules nouvelles ou modifier leurs statuts pour les établissements existants.

Ainsi, l'ensemble des instituts extérieurs aux universités, des grands établissements, des écoles françaises à l'étranger, des écoles centrales ou des écoles vétérinaires et agro-alimentaires seraient visés. Ce ne sera pas sans conséquences pour l'ensemble de ces établissements d'enseignement.

Ainsi, au moment où l'application de la loi Savary allait permettre une réelle égalité de valeurs entre les diplômés délivrés par les écoles agroalimentaires, c'est-à-dire déboucher sur un diplôme de caractère véritablement national - ce qui était loin d'être le cas -, un tel processus serait purement et simplement cassé. Nous pourrions revenir plus de dix ans en arrière, avec la mise en concurrence d'établissements préparant la même formation mais délivrant des diplômes inégalement reconnus sur le territoire national.

Monsieur le ministre, vous vous faites fort de la liberté de choix des établissements concernés. Vous l'avez répété ici même à plusieurs reprises. Permettez-moi de vous dire que nous en doutons d'autant plus fortement que, pour l'un d'entre eux - le muséum d'histoire naturelle - pour lequel des modifications législatives ne sont pas nécessaires, vous entendez procéder à la modification de ses statuts par un décret, dont le contenu de l'avant-projet de décret a été jugé comme « une véritable provocation à l'adresse de tous les personnels » par unanimité de toutes les organisations syndicales.

En second lieu, l'article 1<sup>er</sup> du projet ne propose pas d'étendre les possibilités d'adaptation expressément prévues pour les nouveaux établissements par l'article 21 de la loi Savary.

Nous avons bien entendu vos arguments quant aux rigidités qui existeraient, mais la loi Savary prévoyait explicitement que les décrets portant création d'établissements pouvaient prévoir des adaptations aux dispositions de la loi pour une durée n'excédant pas dix-huit mois, afin de faciliter et d'assouplir les modalités de leur mise en place.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus d'adaptations, mais de dérogations, décidées par décrets, à quinze articles de la loi Savary, sans limite dans le temps. Nous avons bien étudié le texte !

**M. René Carpentier.** Tout à fait !

**Mme Janine Jambu.** Cela n'est pas sans conséquences. Prenons quelques exemples précis à partir des articles visés.

A l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, des conseils d'université pourraient traiter de questions concernant l'une de leurs composantes sans entendre le directeur.

A l'article 26, un président d'université pourra-t-il être élu sans obtenir la majorité des suffrages des membres des trois conseils prévus par la loi Savary et sans obtenir la majorité des membres en exercice ? Pourra-t-il être rééligible et ne plus être assisté d'un bureau élu ?

A l'article 28, les statuts de l'université pourraient-ils ne plus garantir la représentation de toutes les grandes disciplines, les étudiants ou des enseignants-chercheurs ne plus être représentés au conseil d'administration, et celui-ci ne plus être amené à se prononcer sur le budget ?

A l'article 30, le conseil scientifique pourra-t-il être élu avec une sous-représentation des personnels, voire sans représentants d'étudiants de 3<sup>e</sup> cycle ?

A l'article 31, le conseil des études et de la vie universitaire pourra-t-il ne plus comprendre que le seul représentant étudiant de la corpo locale, ne plus être consulté sur les œuvres universitaires, ni rester le garant des libertés politiques et syndicales des étudiants ?

A l'article 32, les trois conseils pourront-ils être privés de la représentation des organisations syndicales des salariés pour laisser plus de poids aux représentants des organisations patronales ?

Il y a un problème de droit quant au respect de la liberté d'expression et de représentation des étudiants et des personnels.

Ce risque est d'autant plus grave que, sous couvert de liberté de choix des établissements, l'article 2 de la proposition de loi introduit un mode d'insertion pour le moins curieux dans ce dispositif dérogatoire.

D'une majorité des deux tiers nécessaire pour mettre en place leurs statuts et leurs structures internes, des conseils d'administration à peine élus pourront, en tant que de besoin, passer à la majorité simple et modifier statuts et structures afin « d'expérimenter des formules nouvelles » sur lesquelles l'Etat ne pourra se prononcer qu' *a posteriori*, lors du renouvellement du contrat liant l'université à l'Etat.

Ainsi, en combinant les possibilités de déroger aux règles de financement et de comptabilité publique définies aux articles 41 et 42 de la loi Savary, les établissements publics pourraient mettre en place et développer des structures gérées selon les lois du marché et proposant des formations définies au niveau local ou régional, dispensées par des personnels de droit privé, pour lesquelles l'établissement pourrait progressivement choisir ses étudiants et fixer des droits d'inscription en fonction des coûts réels de formation chers à M. Millon.

Quelle garantie quant à la valeur nationale du diplôme obtenu par un jeune ingénieur formé à Toulouse avec des contenus de formation définis par une Aérospatiale privatisée rachetée par Mercedes-Daimler, qui n'aura d'autre choix que d'espérer pouvoir y travailler, ou quant à la valeur du diplôme obtenu à Orsay ou à Evry, dans un module défini par une SNECMA privatisée et rachetée par Boeing ?

De même, la possibilité de recruter et de gérer localement des personnels sous statut de droit privé, combinée avec la même possibilité offerte par l'article 5 de la loi de juillet 1992 pour les personnels sous statut public, ne pourra que contribuer à mettre en concurrence des personnels sous statuts différents, en pesant sur leurs conditions de travail et de rémunération.

Cette brève analyse de ce texte de deux articles révèle le programme de la droite, qui veut que la mise en concurrence des établissements soit poussée jusqu'à son terme, avec l'aval du Gouvernement. Des rumeurs laissent même entendre que les rédacteurs de cette proposition de loi n'en seraient pas les députés signataires.

L'accroissement de l'autonomie administrative et financière proposée n'a d'autre objectif que la recherche de l'adaptation la plus étroite possible aux besoins patronaux locaux. L'adaptation des structures des établissements pourra progressivement rapprocher leur mode de fonctionnement de celui d'une entreprise, avec des dirigeants chargés

de vendre leur formation, responsables de la gestion financière de leur établissement, dans le cadre d'une diminution des crédits inscrits au budget de l'Etat, du recrutement des personnels et - pourquoi pas ? - des diplômes délivrés.

Exagérons-nous, monsieur le ministre ? Votre discours devant la conférence des présidents d'université a du moins le mérite de confirmer mes propos.

Vous affirmez par exemple : « En matière de recherche comme pour l'enseignement supérieur, il n'est plus possible d'afficher seulement une politique quantitative ».

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Elle doit aussi être qualitative.

**Mme Janine Jambu.** Vous précisez que « la réussite ne se mesure pas au seul pourcentage d'augmentation du budget ou au nombre d'emplois créés ».

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et la recherche.** Absolument !

**Mme Janine Jambu.** Vous soulignez que « l'augmentation de la charge salariale a sans doute été trop rapide ». C'est exact.

Il est vrai que, dans ce domaine, vos actes avaient précédé vos paroles, le récent collectif budgétaire ayant supprimé plusieurs dizaines de millions de crédits de fonctionnement aux établissements de l'enseignement supérieur.

**M. René Carpentier.** Au total : 665 plus 200, soit 865 millions !

**Mme Janine Jambu.** Présentée comme une priorité, la recherche devrait s'inscrire dans la « guerre commerciale », avec pour axe principal « la recherche industrielle » utilisable par les entreprises. Vous soulignez le caractère déterminant de la « recherche-développement militaire » et vous précisez, s'agissant de la professionnalisation de l'enseignement supérieur, que les IUT devront « accélérer l'entrée dans la vie active ».

**Mme le président.** Madame Jambu, vous avez épuisé votre temps de parole.

**Mme Janine Jambu.** Je vous prie de m'excuser, madame le président. M'accordez-vous cependant une minute supplémentaire ?

**Mme le président.** Soit.

**Mme Janine Jambu.** Un document émanant de la Banque mondiale ne suggère-t-il pas deux mesures pour mobiliser les ressources de l'enseignement supérieur : percevoir des frais de scolarisation plus élevés et s'engager dans des activités génératrices de revenus ?

Nous voilà donc au cœur des objectifs visés par cette proposition ; elle permettrait d'inscrire l'ensemble des établissements concernés dans cette recherche tout comme elle répondrait au memorandum sur la formation adopté par une commission européenne.

Je termine, à la demande de Mme le président.

Cette proposition de loi fait peser sur l'université française une menace grave pour l'avenir. La stricte adaptation des contenus, le pilotage par l'austérité et les fonds privés ainsi que la recherche de la rentabilité immédiate feront, à terme, perdre à ces établissements leur rôle décisif dans la mise en œuvre de l'ensemble du mouvement des connaissances en les privant de l'indispensable réflexion à long terme. Les retards scientifiques et technologiques qui en résulteraient participeraient à un nouvel affaiblissement de la France.

Avec les personnels et les étudiants, nous nous opposons donc résolument à ce texte en votant contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Julien Dray.** Très bien !

**Mme le président.** La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

**M. Bruno Bourg-Broc.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, sommes-nous en face d'une réforme du système universitaire ? Sans doute serait-il exagéré de dire que la proposition de loi que nous examinons constitue véritablement un bouleversement universitaire. Mais elle est à tout le moins une adaptation nécessaire, que l'on pourrait qualifier de pragmatique, car elle est avant tout fondée sur l'expérience, une expérience très concrète et positive.

Tout d'abord, je me félicite que cette discussion intervienne lors de la première session de cette nouvelle législature. Au-delà du symbole, cela prouve l'importance que notre majorité attache, avec le Gouvernement, à l'enseignement supérieur.

**M. René Carpentier.** Nous aussi ! Vous n'êtes pas les seuls !

**M. Bruno Bourg-Broc.** Cela n'est en aucun cas le fruit du hasard.

Est-il bien utile de rappeler les difficultés économiques que vit notre pays et qu'il partage avec l'ensemble de ses partenaires ? Or celles-ci touchent l'ensemble de nos concitoyens et distillent dans notre jeunesse une inquiétude et un malaise qui lui font penser qu'elle est la génération sacrifiée, une génération gâchée.

Lorsqu'on interroge aujourd'hui un lycéen sur les choix qui s'offrent à lui, il répond le plus souvent par une autre interrogation : quelles sont les formations porteuses d'emploi ? C'est notamment le souci de répondre à cette question qui a guidé les auteurs de cette proposition de loi.

Le texte qui vous est proposé est un bon texte. D'abord, parce qu'il colle au terrain et qu'il permet une plus grande autonomie interne dans l'organisation et dans le fonctionnement des établissements concernés. Ensuite, parce qu'il permet la suppression de la limite systématique de la durée des expériences dérogatoires. Enfin, parce qu'il offre des possibilités nouvelles de déroger au régime financier pour les établissements volontaires, sous le contrôle, du ministre de tutelle. Ainsi, monsieur le ministre, vous pouvez vous opposer à des demandes de dérogation si vous jugez qu'elles peuvent remettre en question la cohérence du système d'enseignement et de recherche.

Les expériences qui ont été menées ces dernières années dans plusieurs universités nouvelles ont prouvé qu'il était possible de trouver d'autres formes d'organisation et de fonctionnement. Ces formes nouvelles ont été développées dans un cadre limité dans le temps. Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de confirmer cette initiative et de l'offrir à l'ensemble des établissements qui le souhaitent, afin de les mettre dans une situation d'égalité par rapport à la législation applicable.

Ainsi, nous nous plaçons dans la continuité des dispositions adoptées en 1992 - Mme Catala l'a rappelé tout à l'heure - et nous confirmons les expériences positives tout en nous adaptant à une situation économique difficile.

Certains orateurs, notamment M. Le Déaut, ont insisté sur le fait qu'il n'y avait pas de véritable évaluation. C'est vrai, mais il y a des témoignages, il y a ce que nous voyons, ce que nous entendons. Et croyez-vous que c'est sans consulter les uns et les autres que nous avons rédigé cette proposition de loi ?

Au demeurant, le ministre de l'éducation nationale avait-il procédé à une évaluation précise des IUFM avant de généraliser ce qui n'était qu'une expérience ?

**M. Julien Dray.** C'est dommage !

**M. Bruno Bourg-Broc.** Il est en effet indispensable que notre enseignement supérieur puisse s'adapter à un contexte proche des réalités locales, des collectivités territoriales, des forces vives que représentent les PME-PMI, proche du tissu associatif extrêmement riche de notre pays.

La conjoncture mérite, je le répète, que l'on prête une attention toute particulière à la formation de la génération qui entrera sur le marché de l'emploi dans les quelques années qui viennent.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est vrai !

**M. Bruno Bourg-Broc.** En effet, l'insertion professionnelle durable et efficace des étudiants à l'issue de leur scolarité passe par une diversification et une adaptation des formations.

La création d'universités nouvelles a déjà permis des expériences dérogatoires. L'objectif est d'ouvrir de nouvelles possibilités en dépassant le stade de l'expérimentation. Les nouvelles universités, implantées dans la grande couronne parisienne, dans ces villes nouvelles qui ont surgi dans les années 1970, ont montré, ont prouvé qu'un système différent, plus souple, était possible.

Evry, Cergy-Pontoise, Saint-Quentin, Marne-la-Vallée qui, à l'origine, étaient des unités décentralisées d'universités parisiennes, ont très vite acquis une culture propre, défini un enseignement spécifique, cherchant une meilleure adéquation des formations dispensées à la réalité socio-économique régionale et même locale. L'expérience des nouvelles universités implantées en province montre plus encore qu'il est fondamental d'associer les élus locaux à la gestion des établissements.

Lorsque je dis gestion, je pense à la gestion financière des établissements, mais aussi à la gestion des filières, au contenu de l'enseignement, bref à l'orientation, on pourrait dire à la « stratégie » de l'université. Cette expérience semble avoir été concluante dans les trois nouvelles universités de province.

L'organisation interne des nouvelles universités qui a été expérimentée est, à mon sens, réaliste, bien adaptée. La substitution de deux nouveaux conseils - le conseil d'orientation et le conseil d'université - aux trois conseils traditionnels est intéressante. Bien sûr, la représentation des personnels et des usagers demeure assurée ; c'est une nécessité absolue. Mais la grande nouveauté réside dans la représentation des collectivités territoriales et, ce qui est encore plus essentiel, dans la représentation des activités économiques et sociales locales. L'espoir d'une relance de notre économie passe notamment par les PME-PMI. Ce sont ces petites et moyennes entreprises qui seront le gisement principal d'emplois. Il est en effet indispensable que la formation soit adaptée au marché de l'emploi. Quoi de plus naturel que de faire participer directement le tissu économique, qui est au cœur des réalités quotidiennes, aux conseils d'orientation ?

Parallèlement, notre proposition de loi permet la suppression de la limite systématique de la durée des expériences dérogatoires. Ne serait-il pas frustrant de commencer une expérience et de devoir, trois ans après, tout arrêter ?

Le texte a précisément pour objet de prolonger le cadre expérimental, et c'est bien là son originalité. Même si on parle toujours de dérogation, on pérennise en quelque sorte les dérogations sans limitation de durée.

J'insiste sur la souplesse de la formule proposée car rien n'empêche, à tout moment, l'établissement de revenir aux dispositions de droit commun ou d'expérimenter une nouvelle formule mieux adaptée.

Toujours en relation avec l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, cette proposition de loi ouvre à tous les établissements, quelle que soit leur date de création, les possibilités d'expérimentation jusqu'ici offertes aux seuls établissements nouvellement créés.

Comme vous le disiez il y a quelques jours, monsieur le ministre, seuls une quinzaine d'établissements pourraient, au départ, se porter volontaires. Volontaires, ce mot est explicite : il ne s'agit en aucune manière d'imposer à qui que ce soit une expérimentation, une formule nouvelle d'organisation. Non, l'initiative doit partir de l'établissement lui-même, ...

**M. René Couanau.** C'est fondamental !

**M. Yves Fréville.** Très bien !

**M. Bruno Bourg-Broc.** ... et c'est un point sur lequel nous devons insister.

Mon sentiment est que ces possibilités de dérogation devraient faire tache d'huile. Au vu des résultats extrêmement positifs obtenus par les nouvelles universités, il est à penser que d'autres suivront l'exemple. Le souci d'égalité entre les établissements va dans le sens d'une plus grande autonomie des universités. Mais autonomie n'est pas synonyme d'anarchie et de laisser-aller. Il me semble essentiel, pour préserver le caractère national des diplômes délivrés, que le ministre de tutelle examine *a priori* et systématiquement le bien-fondé d'une demande dérogatoire. Le texte répond parfaitement à ce souci.

Je souhaiterais faire part de quelques réflexions sur l'extension du champ des possibilités de dérogation.

L'assouplissement des régimes financiers est une excellente chose. Qui dit fonds publics dit comptabilité publique - la réglementation devant être mieux adaptée - et qui dit fonds privés ou ressources propres dit comptabilité privée, avec la possibilité de répondre beaucoup plus rapidement à certaines attentes.

À cet égard, je tiens, monsieur le ministre, à rappeler une assurance que vous nous avez donnée. L'autonomie financière ne permet en aucune façon de fixer le montant des droits d'inscription, montant déterminé par arrêté interministériel pris en accord avec le ministre du budget. Cette disposition devrait rassurer ceux qui sont inquiets des disparités pouvant apparaître dans ce domaine.

En revanche, et M. Jean-Pierre Foucher l'a très explicitement relevé dans son rapport...

**M. Michel Péricard, président de la commission.** Excellent rapport !

**M. Bruno Bourg-Broc.** ... les expérimentations récentes n'ont pas porté sur les UFR, les unités de formation et de recherche. Ainsi, et c'est un point très positif, celles-ci pourront se singulariser au sein d'une université, ce qui sera très certainement le cas des UFR à forts particularismes. Mais je pense qu'il faut demeurer attentif, surtout dans les universités les plus récentes, et par là même les plus fragiles, à une possible velléité d'émancipation, si je puis dire.

Une université doit trouver une culture qui lui est propre, un patrimoine intellectuel, une histoire. Des UFR trop autonomes peuvent briser l'élan des universités naissantes.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande d'examiner attentivement les demandes qui pourraient aboutir à cette situation.

En conclusion, je dirai que cette proposition de loi suscite beaucoup d'espoir, et pour les jeunes d'abord, pour ceux qui passent le baccalauréat cette semaine et dont l'horizon peut être *a priori* assombri par des perspectives à court terme peu réjouissantes, pour cette génération qui, pour réussir, doit se spécialiser. Nombreux sont les nouveaux métiers dont on ne pouvait soupçonner l'apparition il y a quelque temps. C'est dans ce cas précis que les PME-PMI doivent jouer un rôle orientateur des formations.

**M. René Carpentier.** Former des chômeurs !

**M. Bruno Bourg-Broc.** Ensuite, cette proposition de loi doit susciter beaucoup d'espoir pour nos universitaires, dont la mission est de transmettre le savoir, mais aussi de poursuivre des recherches indispensables à l'évolution du savoir. L'autonomie des universités favorise l'un et l'autre.

Espoir aussi pour les entreprises qui accueillent les jeunes diplômés, car le système permet de renforcer la communication indispensable qui doit nécessairement exister entre offreurs et demandeurs d'emploi.

Espoir, enfin, pour les élus locaux que nous sommes pour la plupart dans cette assemblée, pour nos régions, nos départements, nos communes, pour qui les universités sont des éléments moteurs de développement à la fois économique, social et culturel.

Ce que nous proposons n'a aucun caractère impératif. Au contraire et, s'il fallait résumer l'esprit de la proposition de loi, je dirais : liberté, liberté d'adopter le *statu quo*, bien sûr, mais aussi liberté de trouver des formules mieux adaptées à la conjoncture et au contexte local.

Ce texte est un texte de liberté ! (*Applaudissements sur les bancs du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Julien Dray.

**M. Julien Dray.** Madame le président, monsieur le ministre, je voudrais d'abord remercier les signataires de la proposition de loi pour le plaisir que procure à tous ceux qui sont entrés, comme moi, en politique par les mouvements de jeunesse la simple lecture de leurs noms. C'est un voyage dans le temps, dans l'histoire de l'UNEF et des luttes étudiantes.

Qui trouve-t-on ?

Un M. Foucher, homonyme d'un déjà célèbre ministre Foucher. Mai 1968, c'était un peu lui ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur.** Facile !

**M. Julien Dray.** Un M. Guichard, Guichard comme la réforme !

Un M. Peyrefitte, l'homme à qui nous ne serons jamais assez reconnaissants d'avoir si bien contribué à la victoire de 1981 !

Enfin, un M. Couanau, l'ami à qui Alain Devaquet ne dit pas merci.

Il ne manque plus qu'un enfant de la famille Debré. Mais ne doutons pas qu'il n'ait collaboré à l'élaboration du texte !

**M. Michel Péricard, président de la commission.** Tout cela n'est pas convenable !

**M. Julien Dray.** Monsieur le ministre, vous n'êtes sûrement pas superstitieux mais, à votre place, je serais quand même vigilant. De telles fréquentations, quand on veut s'attaquer aux universités, c'est un chat noir sous une échelle, un vendredi 13 !

Je me demande ce que vous êtes allé faire dans cette galère ?

En lisant le texte de votre allocution devant la conférence des présidents d'universités, je me demande comment vous avez pu vous retrouver ici pour défendre une proposition de loi montée de bric et de broc entre les deux pans de votre majorité.

En fait, c'est le mariage de la carpe et du lapin...

**M. René Carpentier.** C'est vrai !

**M. Julien Dray.** M. Millon n'en tient que pour le démantèlement de l'université et veut des facs concurrentielles et, quant à vous, vous affirmez que l'Etat doit garantir la cohérence du système d'enseignement supérieur et l'égalité entre les différentes régions.

Oui, vraiment, qu'êtes-vous allé faire dans cette galère ?

Et si c'était ailleurs que dans l'avenir de l'université que réside la réponse ? Dans les difficultés imprévues de votre politique économique et sociale, dans votre paralysie face au chômage,...

**M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur.** Ce n'est pas possible d'entendre cela !

**M. Julien Dray.** ... dans l'impatience que suscite cette incapacité dans les rangs de votre majorité. Chaque semaine, il vous faut rassurer les vôtres !

La droite est bien au pouvoir, elle est bien la droite et elle a besoin de boucs émissaires !

Vous êtes lassants, car tellement prévisibles ; vos mythes identitaires ne changent pas : hier les immigrés, aujourd'hui l'université, et demain le financement de l'enseignement privé. C'est un esprit de revanche qui vous anime, et je vous concède que l'opiniâtreté ne serait pas la moindre de vos qualités si elle ne tournait à l'obsession.

En quinze jours, trois os auront été donnés à ronger à votre majorité pour l'aider à passer l'été.

L'été ? Parlons-en ! De votre goût pour les affaires de défense, il semble que vous ayez plutôt conservé l'art du camouflage et des manœuvres derrière les lignes ennemies que le courage du combat face à face. Faut-il que vous soyez bien peu sûrs de l'adhésion des étudiants et du monde universitaire à ce projet pour le faire examiner par l'Assemblée nationale quand tous les étudiants sont mobilisés par leurs examens ! Car pendant ce temps-là - eh oui ! - les universités travaillent, et elles travaillent bien ! N'en déplaise à vos collègues de l'UDF, qui considèrent que l'enseignement supérieur est un échec national !

**M. René Couanau et M. Yves Fréville.** Pas du tout !

**M. Julien Dray.** Mais vous n'êtes pas d'accord avec eux, vous qui affirmiez la semaine dernière que l'université française est en train de réussir le pari de devenir une université de masse. Le pari est tellement réussi que vous envisagez même d'engager une campagne de communication pour montrer à nos concitoyens ce qu'est réellement l'université. C'est une bonne initiative, et je me félicite que vous décidiez de faire connaître le bilan du gouvernement de gauche qui a précédé le vôtre car c'est lui, je vous le rappelle, qui a entamé le processus de modernisation de l'université française.

**M. Yves Fréville.** Nous le poursuivons !

**M. Julien Dray.** Vous récoltez là ce que vous n'avez pas semé : l'université de masse a été imposée par la communauté universitaire à vos amis qui ne rêvaient que de sélection. C'est l'échec de vos projets antérieurs pour l'université qui ont été la condition de sa réussite actuelle. C'est la défaite de la droite universitaire, et M. Devaquet pourrait raconter son expérience, qui a sauvé l'université française.

Mais vous voilà de retour, et l'université est de nouveau menacée. Déjà, avant même que vous n'assumiez cette proposition de loi, les retards préjudiciables que vous annoncez dans la réalisation du programme Université 2000 avaient de quoi inquiéter.

L'université n'a-t-elle pas avant tout besoin de moyens pour fonctionner, pour accueillir ces 2 600 000 étudiants que nous attendons pour l'an 2000 ? Est-ce parce que vous ne voulez pas dégager les moyens nécessaires que vous avez choisi de faire exploser le cadre de l'université française ?

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le député ?

**M. Julien Dray.** Je vous en prie.

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur Dray, je ne peux pas vous laisser dire que les retards du plan Université 2000 sont dus au gouvernement auquel j'appartiens : ces retards sont dus aux gouvernements que vous avez soutenus !

Le gouvernement auquel j'appartiens vient d'inscrire 400 millions de francs supplémentaires, soit 20 p. 100 d'augmentation du budget de construction des universités, pour tenter de rattraper les retards accumulés en 1990 et 1991. Vous ne pouvez faire croire à l'opinion publique que nous en sommes responsables ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Julien Dray.** J'y reviendrai tout à l'heure quand je défendrai notre motion de renvoi en commission.

Il s'agit bien, par un mécanisme de dérogations cumulées, de rendre tout et n'importe quoi. Mais, argumenterez-vous, il y a un garde-fou : le ministre effectue sur chaque dérogation un contrôle *a priori*. Je ne m'appesantirai pas sur les contradictions qu'il y a à donner de l'autonomie, d'un côté, et à renforcer le pouvoir de l'autorité centralisatrice, de l'autre. C'est là un problème de cohérence interne à votre majorité, qui ne fait déjà plus illusion quand on entend les propos contradictoires que tiennent les uns et les autres.

J'aimerais juste avoir la faculté de lire dans les pensées pour savoir si M. Millon et vous-même êtes, en votre fort intérieur, satisfaits du texte qui nous est présenté.

**M. René Couanau.** Bien sûr qu'ils le sont !

**M. Julien Dray.** En ce qui concerne M. Millon, la réponse est dans son absence sur les bancs de notre assemblée ce soir.

**M. Yves Fréville.** Il est bien représenté !

**M. Julien Dray.** Monsieur le ministre, mesurez-vous bien la logique du texte ?

N'en déplaise, je suis un universitaire et soucieux de l'avenir de l'université. Je suis donc favorable à l'autonomie des universités car elle est la condition du dynamisme, de la créativité pédagogique et de la capacité d'adaptation aux besoins des étudiants. C'est cette autonomie qui a fait que les universités réussissent, se développent et accueillent chaque année plus d'étudiants.

Mais votre projet, ce n'est pas cela !

J'aborderai d'abord un point de méthode : toute votre démonstration à l'appui du droit de dérogation à la loi Savary est fondée sur les expériences des sept universités nouvelles. Vous avez bien de la chance de pouvoir déduire quoi que ce soit de ces expériences alors qu'aucune évaluation n'a été effectuée et qu'en tant qu'universités elles ne délivrent leurs premiers DEUG que dans quelques jours.

Ne me parlez pas de la non-évaluation pour l'instauration des IUFM ! Ce n'est pas parce que quelqu'un a commis une erreur que nous sommes obligés de persévérer dans cette erreur ! Je n'ai pas cette conception moutonnaire de la politique !

L'honnêteté voudrait que vous avouiez que votre projet est le fruit d'une position de principe dogmatique et non d'une analyse sérieuse des réalités.

Il y a bien nécessité à accompagner l'évolution de l'université française, mais la réponse qu'attendent les présidents d'université n'est pas celle que vous proposez. Il serait beaucoup plus utile que nous soyons en train de discuter d'une vraie définition des compétences de chacun des partenaires - universités, Etat, collectivités locales - pour renforcer les universités.

Les expériences innovantes ne manquent pas : par exemple, l'université pourrait jouer un rôle utile dans la politique de développement des quartiers en difficulté avec

la mise en place de véritables programmes de soutien scolaire, en partenariat avec les collectivités territoriales, et l'élaboration d'un statut d'étudiant-tuteur pour les jeunes en difficulté.

L'extension du champ des possibilités de dérogation ne génère pas un accroissement de l'autonomie des universités, car la combinaison des dérogations aux articles 32, 41 et 42 de la loi de 1984 représente en réalité un immense bond en arrière !

Il ne s'agit pas, comme vous voulez le faire croire, de réfléchir aux conditions d'un meilleur gouvernement des universités pour en faire des établissements forts. Si tel avait été votre objectif, vous auriez limité le champ des dérogations à la composition et à la compétence des conseils centraux des universités.

En visant ainsi les composantes internes - UFR, instituts, départements, toutes les structures de l'université - vous ouvrez la boîte de Pandore ! Il n'y a pas besoin d'une loi aussi vaste pour régler le cas de quelques situations spécifiques et, somme toute, marginales, pour lesquelles des dérogations sont en effet nécessaires. D'ailleurs, pour répondre à ces situations, la possibilité de transformer des UFR en instituts existe déjà avec l'article 33. Mais, pour maintenir la cohésion des universités et garantir l'intérêt général, la décision d'une UFR de se transformer en institut est soumise à la majorité des deux tiers du conseil d'administration de l'établissement. Or c'est ce verrou que vous faites sauter. Puisqu'une majorité simple serait désormais suffisante, combinée avec les possibilités de dérogation à la composition des conseils d'administration, vous pouvez tout à fait obtenir qu'une décision essentielle soit prise par des gens qui seraient tous extérieurs à l'université.

Comme l'a indiqué M. Foucher, il s'agirait sous l'impulsion de quelques mandarins d'« intéresser les UFR à forts particularismes comme ceux de médecine ». On peut imaginer les mêmes démarches pour des UFR de droit ou de gestion, mais qui « intéressera » les sciences humaines !

C'est purement et simplement un enseignement à deux vitesses au sein même des universités que vous nous préparez.

Comment s'appelle une UFR dotée d'une structure propre et disposant d'un budget annexe ? Tout simplement une bonne vieille faculté, comme avant la loi Edgar Faure de 1969.

Il s'agit de fait d'une sorte de balkanisation de l'enseignement supérieur, de filières concurrentielles au sein des universités, de la lutte entre les différentes composantes ! C'est la fin de ce qui a fait la force de notre système d'université : la pluridisciplinarité. Ce sont vingt ans d'un développement cohérent des universités niés d'un trait de plume !

N'aviez-vous d'autres mandarins sur qui vous appuyer pour résister au transfert des universités entre les mains des régions que voulaient vos collègues de l'UDF ?

Le remède que vous proposez pourrait être pire que le mal !

Il ne vous a pas échappé non plus que vous ouvrez une possibilité de dérogation à l'article 27 de la loi de 1969, et que des universités ou des UFR pourraient être désormais présidées par d'autres que des enseignants-chercheurs - possibilité que vous avez combattue il y a quelques années !

Non content d'ouvrir la possibilité de déroger à toutes les règles qui régissent le fonctionnement des universités, vous faites sauter le verrou d'une limitation dans le temps de ces dérogations.

Cela affaiblit considérablement la qualité de votre contrôle *a priori*. Une fois les dérogations accordées, com-

ment pourrez-vous continuer de contrôler l'évolution qui se fera, par exemple, à chaque renouvellement ?

Vous abandonnez par là même un véritable acquis récent de l'administration : l'évaluation des politiques publiques, que le renouvellement des dérogations était une bonne occasion d'effectuer.

En appliquant ce système à toutes les universités, comme vous le prévoyez, vous allez démanteler l'université française !

Ouvrir l'université aux partenaires socio-économiques, pour adapter les formations aux conditions locales est le grand thème de cette loi. L'université s'ouvrirait enfin, ai-je entendu, aux réalités. Comme si elle y était fermée ! Croyez-vous sérieusement que, lorsqu'un président d'université, un maire, un président de conseil régional, s'assoient autour d'une table, ils parlent d'autre chose que du développement de l'économie dans leur région et des partenariats à mettre en œuvre pour accroître son rayonnement culturel, ses formations et y attirer des emplois ?

**M. Michel Péricard, président de la commission.** Eh bien alors ?

**M. Julien Dray.** Croyez-vous qu'ils aient des intérêts divergents ? Non, ils ont les mêmes : assurer les meilleures qualifications des étudiants et faire vivre leur région.

Vous avez une vision archaïque de l'université et du patronat. Vous voyez l'université comme un monde clos, vivant dans ses règles, coupée du siècle. Vous imaginez le patronat avec un gros cigare (*Sourires*), une valise de billets, venant à l'université faire son marché : « Pour l'année prochaine, il me faudrait dix informaticiens, douze électrotechniciens, deux comptables ! » Et l'université répondrait : « Pas de problèmes ! Vous payez et vous aurez les filières ! »

**M. René Couanau.** C'est faux !

**M. Julien Dray.** Ça, c'est l'imagerie d'Épinal - pas celle de l'université de M. Séguin - qui fait référence à l'histoire de ceux qui ont raté le train de la mutation que nous avons engagée.

La réalité est bien différente : contrairement à ce que vous pensez, les partenaires socio-économiques, comme vous dites, seront bien en peine d'assumer la mission que vous leur confiez. Parlez-en à votre collègue ministre du travail ! Si le patronat était en mesure de lui indiquer quels seront ses emplois de demain et ses besoins d'aujourd'hui, il dormirait mieux et serait moins agité par les troubles de votre majorité.

Vous courez également après le rêve américain, le mythe des universités concurrentielles des États-Unis. Mais, là encore, vous ignorez la réalité ou vous ne voulez voir que celle qui vous arrange. Pour une Berkeley ou une Harvard, combien d'universités d'État sans talent ? Est-ce là ce que vous voulez ? Des facultés dérogatoires en vitrine, disposant de leurs propres moyens financiers et, derrière, des faces d'État, pauvres et déqualifiées ? Par la suite, il ne vous resterait plus qu'à conclure à l'incompétence de l'État.

J'attendais mieux de votre part, monsieur Fillon, d'autant plus que vous vous accordez dans votre loi un rôle essentiel, mais je ne doute pas que ce sera tout à l'heure votre argumentation. Nous serions à l'abri de toutes les dérives, de tous les dangers que j'ai indiqués, tout ce que je crains ne se passerait pas car vous êtes là, garde-fou de la folie des mandarins !

Monsieur le ministre, vous ne pouvez pas demander au législateur de voter un texte qui ouvre la porte au démantèlement des universités et de s'en remettre à un homme aussi bien intentionné que vous pour endiguer la vague déferlante qu'il va susciter.

Je sais que le compagnonnage qui vous lie au président de l'Assemblée nationale vous conduit à aimer les Bonaparte,

les hommes providentiels qui se lèvent comme des remparts à toutes les dérives. Mais pas plus que la France de l'an 2000, l'université ne peut se remettre dans les mains d'un Bonaparte, aussi compétent soit-il.

Vous allez m'accuser d'avoir épuisé mon temps à caricaturer votre texte.

**M. René Couanau.** Eh oui !

**M. Julien Dray.** Et vous n'allez pas résister au plaisir de me rappeler que nous ne sommes pas dans une assemblée générale étudiante.

Il est vrai que, dans sa rédaction, votre texte pourrait apparaître insipide, voire inoffensif, comme l'ont dit un certain nombre de mes collègues. En effet, vous avez soigneusement évité l'écueil de l'élaboration d'une nouvelle loi universitaire : vous n'avez pas abrogé la loi Savary.

Votre méthode est beaucoup plus perverse : vous créez des enclaves, des zones dites libérées, en laissant toutes les autres universités s'asphyxier progressivement.

Mais, contrairement à ce que pensent beaucoup d'entre vous, mesdames, messieurs, dans les universités, le niveau ne baisse pas. Ce que j'ai pu comprendre du texte, les étudiants, les enseignants, le monde universitaire le comprendront aussi !

Protégé derrière les parlementaires, vous disiez la semaine dernière, monsieur le ministre, qu'il n'y avait pas de « proposition de loi Fillon ». Mais faites attention de ne pas vous retrouver demain, à l'instar de vos prédécesseurs, bien encombré d'un « projet Fillon » ! (*M. Jean-Yves Le Déaut applaudit.*)

**Mme le président.** La parole est à M. René Couanau.

**M. René Couanau.** Vous avez indiqué récemment, monsieur le ministre, les orientations et la méthode de votre politique universitaire. Nous les approuvons.

C'est bien dans ce cadre général que s'inscrit la proposition de loi examinée aujourd'hui que le Gouvernement a bien voulu inscrire à l'ordre du jour de notre Assemblée.

Evidemment, les problèmes majeurs des universités ne sont pas exclusivement structurels. Le passage progressif d'une université d'élite à une université de masse, la recherche d'une conciliation entre les missions traditionnelles de l'Université et ses missions nouvelles, la croissance et la multiplication des établissements universitaires posent depuis vingt ans des problèmes non résolus, en dépit des progrès constatés. Vous avez exposé à ce sujet vos priorités : réduire l'échec et assurer l'égalité des chances dans le premier cycle, rénover les premier et second cycles, diversifier les formations après le baccalauréat, aider les étudiants à préparer leur insertion professionnelle, mieux former les futurs enseignants, assurer par un recadrage la réalisation du plan « Université 2000 », qui ne se poursuit que grâce à l'engagement très fort des collectivités locales.

Sur tous ces points, nous vous soutenons, dans l'esprit qui est le vôtre puisque, dès votre arrivée au ministère, vous avez exprimé votre confiance en la capacité des universités françaises à surmonter les défis auxquels elles sont confrontées.

La confiance, c'est précisément la marque de votre méthode que vous venez de rappeler : responsabilité croissante des établissements universitaires, expérimentation, contractualisation.

Au débat souvent engagé mais trop peu approfondi, même dans nos rangs, sur l'autonomie des universités et la décentralisation des compétences en la matière, vous apportez une réponse qui nous convient aussi. Comme vous, nous sommes attachés à la recherche de tout ce qui accroît l'autonomie, que vous appelez « responsabilisation », en ne compromettant ni les principes de base qui régissent l'en-

seignement universitaire, ni ses missions, ni l'égalité des chances, ni la cohérence du système.

C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui, par une mesure « simple et pratique » - ce terme doit rappeler quelque chose aux socialistes... -, de faire un pas supplémentaire dans cette voie étroite, en élargissant dans le temps, l'espace et dans son contenu, un système dérogatoire instauré dans une première étape par la loi de 1984 et, dans une deuxième étape, par la loi de juillet 1992.

Car c'est bien la loi de 1984 qui a ouvert elle-même, en son article 21, des « possibilités d'adaptation » pour les nouveaux établissements universitaires, comme si le législateur lui-même ressentait le besoin d'ouvrir, dans cette cathédrale complexe que constitue la loi dite « loi Savary », une petite lucarne d'aération. La lucarne est devenue fenêtre en 1992, à l'usage réservé de sept universités nouvelles disposant, à l'intérieur du vaste système, d'une marge d'autonomie ressortissant quasiment au privilège.

C'est de cette marge d'autonomie supplémentaire consommée avec modération, semble-t-il, que nous proposons de faire bénéficier désormais les établissements universitaires qui le souhaiteraient.

Est-ce souhaitable... Est-ce risqué ?

Souhaitable, certes ! J'ai dit tout à l'heure que le problème central des universités n'était pas structurel. Mais la lourdeur des structures, l'expérience l'a montré, pèse fortement sur la capacité d'adaptation des universités, notamment au regard de deux nécessités auxquelles aucune d'entre elles ne peut désormais se dérober : celle d'une meilleure adéquation des formations qu'elles délivrent au contexte professionnel et économique ; celle d'une liaison plus étroite avec l'environnement économique et les collectivités territoriales, auxquelles le plan « Université 2000 » les attache encore plus solidement.

Nous ne voulons pas caricaturer, mais pourquoi dissimuler que les responsables économiques et les représentants des collectivités territoriales éprouvent souvent, c'est le moins que l'on puisse dire, quelque malaise à pénétrer dans des procédures complexes et des conseils aux équilibres subtils ? Pourquoi cacher que les règles uniformes, souvent tatillonnes, le cadre institutionnel - respect touchant au sacré dû, préférences des contrôles *a priori* aux contrôles *a posteriori* n'offrent pas un terrain propice aux décisions rapides, aux réponses souples à l'événement, à l'opportunité, au contexte ? Et l'on voudrait que, dans ce cadre, les universités se comportent comme des entreprises ?

Risqué, le système dérogatoire ? Pour qui ? Certes pas pour l'établissement universitaire qui, par décision de son conseil prise à la majorité, se portera volontaire. Quelle partie de l'université en serait lésée quand on sait qu'aucun système dérogatoire ne pourra fonctionner de façon assurée sans la confiance et la participation de tous les partenaires ? Au contraire, les universités actuelles ne sont-elles pas lésées puisque sept d'entre elles seulement disposent de cette possibilité ?

Risqué pour les étudiants ? Aucune des garanties dont ils disposent, égalité d'accès à l'université, fixation des droits d'inscription au niveau national, diplômes nationaux, participation à la gestion des universités, aucune de ces garanties n'est mise en cause. Au contraire, le service public de l'enseignement universitaire devrait y gagner en efficacité, et cela représente un élément de nature à rassurer les étudiants autant et même plus que ne pourrait le faire la sacro-sainte conformité à l'orthodoxie législative.

Risqué pour le service public ? Aucun de ses principes, aucune de ses règles ne sont menacés par le texte. Qu'on ne vienne pas prétendre, par exemple, que les règles de la comptabilité publique cesseraient de s'appliquer dans le sys-

tème dérogatoire. Ce n'est pas le cas dans les sept universités bénéficiaires de dérogations. Ce ne pourra pas l'être lorsque ce système sera généralisé.

Au contraire, les dispositions que nous proposons non seulement ne présentent pas de risque, comme on le prétend, mais peuvent s'avérer des occasions à saisir, et d'abord au vu des résultats des expériences en cours et qu'il convient de prolonger.

Le rapporteur, M. Foucher, a décrit le contenu des expériences des universités nouvelles. Je n'y reviendrai pas. Si les résultats ne sont pas encore totalement connus, il est manifeste que rien ne justifie que l'on y mette fin. C'est si vrai qu'il y a un an, monsieur Dray, le gouvernement précédent allongeait la durée de la dérogation par la loi de juillet 1992.

Faut-il rappeler la présentation de cette disposition par le ministre de l'époque, M. Lang? Je n'en reprendrai que quelques mots: « Pour assurer pleinement le fonctionnement des universités nouvelles créées dans le cadre du chantier Université 2000 et notamment pour tenir compte du nouveau partenariat qui s'est institué entre les universités et les collectivités locales, pour permettre à ces universités de mieux s'insérer dans leur environnement, pour faciliter l'expérimentation de formules nouvelles dans leurs rapports avec les collectivités locales, il vous est proposé de porter de dix-huit mois à cinq ans la durée de la dérogation à la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur. »

Si l'expérience était bonne en 1992, pourquoi la jugerait-on mauvaise en 1993?

**M. Michel Péricard, président de la commission.** Exactement!

**M. René Couanau.** Et si elle est jugée bonne encore en 1993 pourquoi ne pas l'étendre aux établissements qui le souhaiteraient?

**M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur.** Très juste!

**M. René Couanau.** La logique et l'égalité, mais surtout la confiance justifient la généralisation de cette possibilité, qui est offerte d'ailleurs dans un cadre bien défini puisque le ministre, en définitive, appréciera la nature de la dérogation proposée par l'université et pourra s'opposer, s'opposera aux demandes qui seraient contraires aux missions de l'université, à la cohérence du système d'enseignement et de recherche et au caractère national des diplômes.

**M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur.** Très bien!

**M. René Couanau.** Ceux qui douteraient de l'opportunité de cette extension n'approuveraient-ils plus les commentaires du ministre de 1992, Jack Lang, qui ajoutait ceci: « Ce sont de tels changements qui, année après année, démentent la thèse avancée ici ou là selon laquelle notre système serait ultracentralisé, alors que la volonté d'accorder aux établissements une liberté sans cesse plus grande est bien là, mais dans un esprit de responsabilité nationale sans sacrifier l'exigence de qualité. » Il ajoutait: « Nous préférons un acheminement méthodique, souple et progressif vers la déconcentration et la décentralisation. »

Ceux qui refuseraient aujourd'hui l'extension de la dérogation que nous proposons aux universités plus anciennes jugeraient-ils celles-ci moins digne d'en bénéficier que des universités nouvelles qui ont, dès l'origine, très étroitement associé à leurs conseils des chefs d'entreprise, des présidents de région et des maires.

**M. René Carpentier.** Lesquelles? Celle de M. Pasqua?

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Elle n'existe pas encore, vous le savez bien!

**M. René Couanau.** Par cette proposition, nous donnons en fait une valeur et un vrai contenu à certains des articles de

la loi Savary, notamment aux dix premiers qui portent sur les missions du service public de l'enseignement supérieur et qui demeurent au stade des déclarations d'intention.

Ce n'est pas un affaiblissement, mais un enrichissement de la loi. Il se fera à l'initiative des établissements eux-mêmes, de ceux qui les gèrent et de ceux qui les animent. Cela nous paraît la meilleure façon de faire évoluer la situation.

Faut-il ajouter que, par cette proposition, nous sommes loin, au demeurant, de nous engager autant que l'auraient souhaité des experts de l'université, dont tous ne se situent pas du côté de la nouvelle majorité?

M. Allègre a été longtemps la référence obligée en la matière. L'ancien conseiller spécial de M. Jospin répond plus durement que vous, monsieur le ministre, et que nous, à ceux qui doutent de la nécessité de faire évoluer les statuts.

Je ne résiste pas à la tentation de citer quelques extraits de son livre récent.

On peut y lire: « La loi actuelle est devenue un obstacle au progrès... »

**M. Yves Fréville.** Eh oui!

**M. René Couanau.** ... « et, si l'on veut donner un nouvel essor au chantier universitaire et mettre nos universités à l'heure de l'Europe, il faudra la modifier. J'en mesure toute la difficulté, toutes les chausse-trappes, tous les dangers ». C'est d'ailleurs pourquoi il ne l'a pas fait! (*Sourires.*)

Il ajoute: « Il est indispensable de donner aux universités plus d'autonomie dans leur gestion, d'en faire des établissements échappant aux contraintes tatillonnes de la comptabilité publique, des sortes d'agences de service public gérant librement leurs crédits, leurs personnels, fixant les salaires de leur président, ayant la liberté d'embaucher leurs personnels administratifs et de fixer, dans certaines limites, leurs salaires et leurs primes, de se procurer plus librement encore qu'actuellement leurs ressources financières. »

Au regard de ces propos d'un expert socialiste, qui était pratiquement « vice-ministre » de l'éducation nationale pendant un certain temps, on pourrait même nous taxer, monsieur le ministre, de timidité!

**M. Michel Péricard, président de la commission.** Oui!

**M. René Couanau.** Laissons-nous donc taxer de... raison! Avançons pas à pas, car nous ne pouvons progresser seuls.

En proposant aux établissements universitaires un cadre souple dans lequel ils peuvent eux-mêmes faire des propositions d'adaptation, nous adoptons une procédure qui sera peut-être plus longue mais qui, en faisant appel à l'esprit d'initiative et de responsabilité, est davantage assurée du succès.

Evoquant les universités dont il rêve et qu'il n'a pu mettre en place, M. Allègre ajoute: « Tout cela sans contrainte, sans obligation, sans ambition uniformisatrice, sans abandon de leur spécificité, mais dans le seul souci de fournir un cadre plus souple que nécessiteront sans doute les échéances européennes, et dont les bénéficiaires seraient à la fois les étudiants et les deniers publics. »

Le groupe UDF ne souhaite pas autre chose et vous demande, mes chers collègues, d'approuver la proposition de loi qui vous est soumise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Jean de Boishue.

**M. Jean de Boishue.** Madame le président, monsieur le ministre, chers collègues, il faut, je crois, d'abord se féliciter que le texte qui vous est soumis sur les universités soit d'origine parlementaire et que l'initiative de nos collègues signataires ait obtenu l'aval du Gouvernement.

La proposition de loi doit s'analyser comme une volonté de donner plus d'autonomie aux universités, afin de les rendre combattives et accrocheuses. C'est, bien sûr, déjà le cas dans beaucoup d'universités. Mais il est clair qu'un statut juridique uniforme est un carcan pour la prise en compte de la diversité des environnements intellectuels ou économiques.

Cela est important en temps de paix, mais plus encore sans doute en période de guerre économique.

Aujourd'hui, il n'est pas une université de France qui n'ait pris la mesure de ses responsabilités. Et si chacune ne fait pas plus, c'est qu'elle ne le peut pas, qu'elle n'a pas le droit de le faire parce qu'elle est prisonnière de règles de fonctionnement inspirées d'une conception frileuse et restrictive de la présence des universités dans le tissu social.

L'objectif de la loi est bien d'aider les universités. Il faut les aider en leur faisant confiance, en leur permettant de s'organiser, en faisant d'elles des compagnons d'armes contre la crise. Et si nous croyons un tant soit peu que les universités ont un rôle à jouer dans la solution des problèmes économiques, le minimum que nous puissions faire, c'est de ne pas ajouter aux blocages liés à la crise la lourdeur de notre système éducatif.

Sur ce point aussi, la proposition de loi constitue une avancée car, d'évidence, le progrès de l'autonomie des universités est lié au progrès des moyens d'exercer leur responsabilité. Les étudiants, les jeunes en général, trouvent-ils dans les universités qualité et efficacité ? Les universités répondent-elles à toutes les demandes de formation que peuvent exiger d'eiles les postulants à la faculté ? Pour que la réponse soit : « oui », pour qu'elle soit crédible, il faut que la réponse vienne des universités elles-mêmes ; qu'elle soit la résultante d'ambitions, d'orientations, de règles de fonctionnement dont les universités se sont elles-mêmes dotées. L'autonomie, c'est la liberté de construire son destin. Ce n'est ni à nous, ni même à l'Etat de dicter aux universités les voies de la qualité. En revanche, il nous incombe de tout faire pour qu'elles puissent les emprunter. Et je crois que cette proposition de loi répond à cette philosophie.

Il faut reconnaître que le principe de l'autonomie reste aujourd'hui comme une grande dame digne, un peu figée. (*Sourires.*) Il protège les universités contre les ingérences, mais ne leur laisse que peu de champ. Bien sûr, nous savons tous que des politiques contractuelles existent, qu'elles progressent. Elles existent avec l'Etat, les collectivités, le secteur privé. Parce que précisément, nous savons que chacune de ces initiatives est généralement un succès, nous devons tout faire pour que les portes des universités continuent à s'ouvrir... et que les serrures ne grincent pas ! Pour cela, il faut donner aux universités plus de liberté interne. Aujourd'hui, cette liberté est bridée par une loi qui régit dans les moindres détails un même modèle pour tout le monde. Nous proposons aux universités de faire ce qu'elles veulent. La devise de la nouvelle loi pourrait être quelque chose comme « conservez ou dérogez mais surtout, surtout, choisissez vos meilleurs atouts pour l'ouverture ».

**M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur.** Très bien !

**M. René Carpentier.** Pas de barrières et pas de sélection ! Très bien !

**M. Jean de Boishue.** Un mot de ces atouts - et je pense surtout aux filières technologiques et à leurs débouchés. Aujourd'hui, elles ne peuvent pas être conçues sur un même modèle. Les universités, elles aussi, ont évolué dans l'approche de ce problème : le grand progrès que le principe d'autonomie a fait faire depuis vingt ans aux universités, c'est qu'elles ont tout à fait accepté l'idée que l'enseignement et la recherche devaient déboucher sur la vie active. Et

quand on parle de vie active, cette expression a plus que jamais un sens pour les économies locales. L'un des principaux arguments en faveur de la souplesse des statuts, c'est la possibilité qu'elle donne aux universités de valoriser un maximum et de niveaux de formation. Chacun comprendra la chance que cela représente pour l'étudiant en tant qu'individu et pour le tissu économique qui est censé l'accueillir.

Certes, ce n'est pas une loi miracle. Elle vaudra surtout par ce que les universités en feront. Nous en avons déjà l'expérience avec les universités nouvelles qui, par dérogation, bénéficient à titre transitoire de mesures d'assouplissement.

Or, manifestement, l'expérience est devenue un succès, à Evry par exemple où la disparition des UFR, l'entrée à des postes de direction de personnalités extérieures de haut niveau ont bouleversé les structures traditionnelles. La mise en place d'instituts spécialisés a permis de prendre appui sur le milieu économique local et de créer des filières fortement professionnalisées. Quand on sait que les entreprises s'appellent SNECMA et IBM, manifestement il s'est passé quelque chose d'important. L'université d'Evry-Val-d'Essonne peut se vanter de dispenser, aujourd'hui, grâce à ses statuts originaux, un système d'enseignement quasi à la carte. Bref, cette université s'est dotée de statuts adaptés à son environnement et valorisant son autonomie.

La loi nouvelle permettra aussi aux universités nouvelles d'atteindre leurs objectifs. Si elle n'était pas votée, ces universités perdraient d'importants acquis, et ce serait bien dommage, car on ne change pas des réformes qui gagnent. Il faut absolument laisser les universités nouvelles travailler le plus possible comme elles le sentent et comme elles l'entendent.

Rassurez-nous, monsieur le ministre. Vous ne pouvez pas encourager cette proposition de loi et ne pas réaffirmer l'absolue nécessité de maintenir dans les villes nouvelles une politique universitaire forte. Le Gouvernement ne peut pas dire : « oui » à une démarche qui marie l'université au tissu social et « non » à l'autonomie d'une université comme celle d'Evry.

Il serait totalement contradictoire de renforcer les missions des universités en banlieue et de retirer à l'une d'entre elles son autonomie. Ce serait faire et défaire, composer le duo de Sisyphe et de Pénélope ! Toutes ces universités nouvelles, existantes et à venir, je pense aussi à Melun-Sénart, sont l'une des réponses intelligentes aux problèmes des banlieues. Je dis « intelligentes » parce que la banlieue est par définition un milieu confus et que les universités sont des pivots autour desquels s'organise peu à peu une synergie.

En outre, cette loi ne remet pas en cause le principe essentiel d'une éducation nationale. Les dérogations susceptibles d'être demandées le sont sur des articles limités.

Elles sont soumises à l'accord du ministre. C'est juste, car toute règle suppose non pas un censeur mais un arbitre. Cette loi aussi fait progresser la décentralisation universitaire, décentralisation qui doit permettre aux universités d'évoluer, de changer, de ne pas être obligées de vivre toujours sanglées dans le grand uniforme institutionnel.

Pourquoi ne pas aller au-delà ? La loi, telle qu'elle sera, apportera déjà beaucoup à la vie commune des universités et des collectivités. Mais, au-delà, nous rentrerions dans une zone de turbulences inégalitaires alors que la valeur des diplômes, l'égalité des chances, entre autres, méritent la vigilance de la nation.

L'important est que l'autonomie des universités progresse alors qu'elle était en panne. La liberté que propose le texte aux universités est celle de l'organisation interne. Il serait ridicule de vouloir faire quelque chose de monumental, une loi Faure ou Savary *bis*. Ce serait céder à l'illusion qu'il existe quelque part un modèle parfait. L'intérêt essentiel du contenu de la loi que nous examinons est d'être utile d'abord et avant tout aux universités.

En effet, monsieur le ministre, vous le savez, la France est un grand pays universitaire qui n'a pas toujours été assez attentif au devenir de ses universités. Celles-ci ont de grands besoins - et quand j'entendais sur ma gauche des grandes déclarations sur les dix ans passés, je me permettais de sourire. Il suffit de se référer au plan Universités 2000 pour constater non pas ce qui a été fait, mais tout ce qui reste à faire !

Nous nous réjouissons que le plan de relance du Gouvernement ait pris en compte le dossier universitaire. Universités, IUT, bibliothèques, postes d'enseignant ; la gauche a beaucoup promis mais peu fait pour réduire le chemin de la coupe aux lèvres.

J'ai parlé de la nation parce que la réponse aux problèmes universitaires ne peut pas être le fait d'un seul échelon. Elle ne peut être envisagée qu'à l'échelle de tout un pays et l'Etat doit encourager de larges partenariats, de vastes plans de cofinancement. C'est le chemin que vous avez pris. Sans cette hauteur de vue, nous n'arriverons à faire face ni à l'afflux des étudiants, ni au déficit des bibliothèques, ni aux besoins des chercheurs. Monsieur le ministre, c'est aussi de culture qu'il s'agit. Or y a-t-il plus belle cause européenne et française ?

Pour terminer, permettez-moi un sourire ! Pour faire leur révolution culturelle les amis de M. Dray, les Chinois, ont choisi de mettre leurs universitaires en prison.

**M. Julien Dray.** Je ne suis pas Chinois !

**M. Jean de Boishue.** Eh bien, nous, nous réussissons notre révolution culturelle en jouant pour les universités le tiercé gagnant : autonomie, responsabilité et élargissement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**Mme le président.** La parole est à M. Michel Jacquemin.

**M. Michel Jacquemin.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention portera plus particulièrement sur la nécessité de développer les relations entre les universités et le monde socio-économique.

Je pense que cet objectif reçoit un large consensus, mais les modalités de mise en œuvre posent certains problèmes. Je voudrais contribuer à montrer que le texte que nous examinons est de nature à faciliter l'autonomie et l'efficacité des établissements dans ce domaine, tout en répondant aux objections que l'on entend ici ou là.

Faciliter l'autonomie et l'efficacité des universités était déjà le but recherché par la loi de 1984 quand elle visait, entre autres objectifs, « à renforcer les liens avec les secteurs socio-économiques, publics et privés ». Elle prévoyait les adaptations possibles aux dispositions légales, sans toutefois préciser le champ d'application de ce qui deviendra, avec la loi de 1992, des dérogations en vue, notamment, d'expérimenter des formules nouvelles.

Ces expérimentations se sont multipliées d'une manière notable au cours des trois dernières années, amplifiant en cela la tendance observée depuis une décennie. L'une des principales caractéristiques des sept nouvelles universités ayant bénéficié d'un régime d'adaptation depuis 1991 est qu'elles approfondissent d'une manière originale leur coopération avec les milieux économiques régionaux et départementaux.

Cette coopération, rappelons-le, était vivement souhaitée par le rapport du comité national d'évaluation de juin 1991 qui encourageait « les universités à s'insérer dans la vie économique et sociale de leur région, en développant des

filieres de recherche qui correspondent aux grandes orientations définies par la région et en exécutant des travaux de recherche pour le compte des collectivités territoriales ».

Ce comité préconisait, comme moyen d'action privilégié, un réseau de contacts et de conventions qui s'inscrivait dans une politique d'ensemble, articulant le niveau régional et le niveau national. Comment imaginer et construire ces réseaux partenariaux sans donner davantage d'autonomie et de responsabilité aux contractants ?

Sur le plan budgétaire, il faut améliorer la marge d'action des universités. Les possibilités de dérogation ouvertes par le texte en discussion, portant notamment sur les articles 41 et 42 de la loi de 1984, me paraissent constituer à cet égard une avancée significative. L'aménagement de ces articles, contrairement à ce qui a pu être dit, ne vise pas à soustraire les établissements aux règles de la comptabilité publique. Cela a été largement affirmé ce soir.

L'enjeu des dérogations envisagées est de permettre aux universités, et aux UFR qui les composent, de disposer d'une plus grande souplesse d'intervention dans leurs relations de partenariat et, surtout, de mieux maîtriser leurs ressources une vue d'une meilleure adaptation aux réalités du terrain.

Comme le soulignait Lionel Jospin quand il était ministre de l'éducation nationale, « il est loin le temps où l'Université affichait sa volonté de borner son rôle à dispenser une culture générale détachée de toute volonté de formation professionnelle, voire de toute utilité ».

Je pense, avec beaucoup d'autres, que tout en dispensant une formation générale, l'Université doit être ouverte sur la vie et, surtout, préparer d'une manière plus directe les étudiants à une insertion professionnelle. C'est un enjeu incontournable qu'aucun homme politique responsable ne peut évacuer au nom de je ne sais quel conservatisme.

L'épanouissement personnel des jeunes concernés et l'avenir de nos entreprises dépendent d'une adaptation plus poussée entre la formation et l'emploi. Cela passe par un multipartenariat associant notamment les collectivités locales, le monde socioprofessionnel et les entreprises elles-mêmes pour mieux cerner certaines filières de formation correspondant réellement aux nécessités du terrain.

Ce partenariat peut naturellement déboucher sur une certaine diversification du financement de l'enseignement supérieur. Les droits d'inscription constituent une contribution forcément limitée nous le savons tous, au fonctionnement des universités. L'Etat n'est pas remis en cause dans son rôle et il doit maintenir et accentuer son investissement dans la formation et la recherche. Sa participation financière doit être aussi le gage d'une éventuelle péréquation des moyens mais chacun sait que l'apport de collectivités extérieures sera essentiel dans l'avenir.

La taxe d'apprentissage, les conventions de recherche ou de formation conjointe, les jumelages avec des entreprises, les mises à disposition de cadres d'entreprises en tant qu'enseignants ou intervenants, toutes ces formules doivent continuer à être explorées.

Pour ce faire, la comptabilité des universités doit permettre une gestion souple, tout en sauvegardant les principes généraux du service public.

Je voudrais, à cet égard, répondre à certaines objections que l'on a pu avancer à l'encontre du système dérogatoire prévu par le présent texte, notamment concernant les articles 41 et 42 de la loi de 1984.

Tout d'abord, comme le rapporteur et de nombreux orateurs l'ont indiqué, les possibilités de dérogation dans le domaine financier ne sauraient entraîner des dérapages en matière de droits d'inscription. Le cadre législatif et régle-

mentaire est sur ce point totalement contraignant - l'avenir du financement des universités ne dépendra donc pas de la participation financière des étudiants !

Par ailleurs, mettre en avant des risques d'ingérence ou de subordination entre le secteur économique et une université, voire une éventuelle perte d'indépendance d'une université est déraisonnable puisque, en tout état de cause, la participation du monde économique dans le conseil d'administration reste faible.

Par ailleurs les conventions de formation ou de recherche sont forcément soumises à l'approbation du conseil d'administration des établissements.

**Mme le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Michel Jacquemin.** Je termine, madame le président.

Je ne pense pas, non plus, que le statut des enseignants du service public soit menacé par la coopération avec des chargés de cours venant du secteur privé. Cette interpénétration est saine et stimulante. Elle ne saurait remettre en cause, ni à moyen, ni à long terme, le caractère public des universités.

Enfin, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer, le caractère public de la comptabilité des universités n'est pas fondamentalement menacé par des mesures dérogoatoires.

En conclusion, monsieur le ministre, je tiens à souligner à quel point le texte qui nous est présenté me paraît équilibré, même s'il ne prétend pas résoudre l'ensemble des problèmes auxquels se trouvent confrontés les établissements existants ou à créer. Il ouvre au monde universitaire, toujours guetté par le corporatisme - comme toute institution humaine - un champ de créativité et d'expérimentation qu'il doit saisir comme une chance et non comme une menace. Il témoigne d'une démarche pragmatique que l'expérience a confirmée. Il permet enfin une interpénétration entre la culture universitaire et la culture économique, sans laisser prise à la subordination.

Les perspectives qu'il ouvre, assorties de garde-fous raisonnables, me paraissent de nature à rapprocher plus que jamais l'Université des forces vives de la nation, et de passer de plus en plus du statut de témoin privilégié à celui d'acteur engagé dans l'avenir de notre société. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Yves Fréville.

**M. Yves Fréville.** Non, monsieur Dray, cette proposition de loi n'est ni dangereuse, ni insipide ; elle est nécessaire parce que nous sommes persuadés que l'évolution de notre système universitaire ne peut se faire que de façon différenciée, que de façon continue. Or cela n'est possible qu'avec des universités autonomes.

J'ai toujours présent à l'esprit ce qui s'est passé au cours des cinq dernières années. J'entends encore M. Jospin déclarer en 1988 que nous avions un problème avec le premier cycle. Or il a fallu attendre 1992 pour voir arriver une réforme de ce premier cycle et les décrets ne sont sortis que quelques jours avant les élections ! Voilà où mène un système qui n'est pas assez évolutif.

Il faut prendre au sérieux l'article 20 de la loi Savary qui pose le principe de l'autonomie des universités ; il faut prendre au sérieux la politique contractuelle développée, au cours des dix dernières années ; et il faut que les universités soient des partenaires efficaces. Pour autant il ne suffit pas de dire : « Autonomie ! Autonomie ! Autonomie ! » pour que les universités soient réellement capables de prendre des décisions efficaces et de définir des orientations stratégiques. Mon sentiment est que les universités actuelles ont un gouvernement faible et des finances faibles. Nous devons donc essayer de les renforcer.

Pour ce qui est du gouvernement des universités, il convient d'abord de se demander ce qu'il est actuellement, non pas à travers les discours idéologiques, mais concrètement. Il est une institution créée en 1968 qui a bien réussi : la présidence. En effet, les présidents représentent les universités à l'extérieur, même s'ils n'ont pas toujours un environnement efficace à l'intérieur de l'université pour la diriger véritablement.

En revanche, les conseils sont la grande faiblesse de l'Université et la question n'est pas de savoir s'il en faut un ou plusieurs.

Les conseils font bien leur travail, à court terme, pour prendre les décisions de tous les jours. Ce n'est pas en modifiant tel ou tel pourcentage d'étudiants, de professeurs, de personnalités extérieures que l'on changera grand-chose au fait qu'ils ne sont pas capables actuellement - j'y ai siégé souvent et longtemps - de prendre des décisions permettant d'orienter l'université, de trouver des filières nouvelles, d'indiquer les disciplines ou les interfaces à développer. Les conseils n'en sont pas capables tout simplement parce qu'ils réunissent côte à côte les représentants de différentes disciplines. Ainsi les professeurs d'économie défendent l'économie et les étudiants en chimie défendent la chimie. Telle est la situation réelle de nos universités.

Au vu de ce qui se passe à l'étranger, on se rend compte qu'un organe manque dans nos universités, ce qu'a très bien vu la loi de 1992 : il s'agit du conseil d'orientation. Un tel organe doit permettre d'effectuer des choix stratégiques, de valider les choix du président de l'université, d'orienter la politique contractuelle. Cela suppose donc qu'il soit indépendant des intérêts disciplinaires.

Les conseils d'orientation devront être, comme cela existe dans certains grands pays, ce que l'on appelle des *boards of trustees*. Ils comprendront des industriels et ce seront souvent eux qui défendront la culture générale et montreront qu'il ne faut pas trop spécialiser nos formations, ainsi que des hommes politiques et de grands scientifiques venant d'autres universités qui apporteront un air frais à des universités françaises trop souvent repliées sur des recrutements locaux. Voilà ce que nous voulons, voilà l'idée que je me fais de cette expérimentation. Si ce texte permettait d'aller dans cette direction, il ne serait pas insipide.

Cette expérimentation est possible. Il existe d'ailleurs des précédents dans les universités nouvelles où fonctionnent déjà ces conseils d'orientation. Les expériences développées à Marne-la-Vallée ont réussi. Pourquoi ne pas en faire profiter les autres universités, celles qui le souhaitent ?

Ainsi que l'a fortement souligné M. le ministre, les conseils issus de la loi Savary, s'ils se rendent compte de ce qui est nécessaire pour l'université, pourront proposer à des degrés divers, faiblement pour certains, vivement pour d'autres, les dérogations qui s'imposent. Quant aux UFR, dont certains craignent qu'elles ne provoquent une balkanisation de l'Université, elles ne pourraient que faire des propositions aux conseils. Le texte dont nous débattons me paraît donc tout à fait respectueux des institutions existantes et présenter des garde-fous sérieux.

Il est ensuite absolument nécessaire de renforcer les finances de l'Université.

Je sais que certains s'interrogent sur l'utilité d'étendre l'expérimentation au domaine financier : en effet les universités bénéficient déjà d'un régime dérogoatoire en la matière puisqu'elles sont assujetties à un contrôle non pas *a priori*, mais *a posteriori*. Ce fut une idée forte de la loi de 1968. Néanmoins - et je me tourne vers M. Le Déaut qui connaît bien les problèmes de la recherche - dans quelle université gère-t-on tous les crédits de recherche par le biais du budget de l'université ?

**M. Michel Jacquemin.** Aucune !

**M. Yves Fréville.** Effectivement, je ne sais même pas s'il y en a une. Quelle université n'a pas une ADER, une association de développement, pour gérer de façon privée des fonds publics afin qu'elle puisse recruter de jeunes chercheurs et cotiser aux ASSÉDIC ? Toutes agissent ainsi !

**M. Julien Dray.** Non ! Pas Paris-Nord !

**M. Yves Fréville.** Nous voulons, au contraire, permettre aux universités de reprendre ce qui leur échappe actuellement. Notre objectif est de faire en sorte que le président de l'université redevienne maître de la totalité du financement de son université. Si l'on me prouvait au contraire qu'une autre solution pourrait donner les mêmes résultats, je serais tout à fait d'accord pour abandonner cette dérogation. Mais c'est parce que cela existe, parce que cela est sans arrêt dénoncé par la Cour des comptes que nous voulons trouver enfin une solution à ce problème lancinant.

**M. Charles de Courson.** Excellent !

**M. Yves Fréville.** Par ailleurs, nous savons très bien que des emplois sont vacants dans l'Université - deux à trois mille - et qu'il faut utiliser les fonds correspondants. Le ministère a déjà mis en œuvre la formule des ATER qui permet de recruter des jeunes pour les préparer aux métiers de l'enseignement. N'est-ce pas une voie à développer ? Ce qui est bon pour recruter ainsi des jeunes ne pourrait-il pas être utilisé pour recruter d'autres personnes, dans le cadre des règlements financiers normaux de l'université ? Voilà pourquoi nous voulons renforcer les finances de l'Université.

Les procédures de recrutement ne seront pas dérogoatoires ; nous restons dans le cadre des diplômes nationaux et des professions.

Toutes les craintes qui ont été émises sont infondées. Je constate une seule chose : l'opposition veut faire renaître de vieilles querelles.

**Mme Janine Jambu.** Mais non !

**M. Yves Fréville.** Elle veut faire renaître les querelles de 1968 avec les mandarins. Mais il y a longtemps que les mandarins de 1968 ne sont plus à l'université ! Ce sont les maîtres de conférence d'alors qui sont aujourd'hui professeurs !

Elle veut faire renaître les querelles de 1976, avec la grève engagée contre le développement des formations professionnelles dans l'université. Nous disons maintenant qu'il ne faut pas aller trop loin dans cette direction et qu'il faut peut-être défendre la culture générale.

**M. Julien Dray.** Et nous avons raison !

**M. Yves Fréville.** Elle veut faire renaître les querelles de 1983, mais nous ne demandons pas l'abolition de la loi Savary.

Elle veut faire renaître les querelles de 1986 sur les droits d'inscription, en oubliant que M. Jospin, - sans avoir tout à fait tort -, a su différencier au point de tripler certains droits d'inscription !

Ne tombons pas dans ce piège des vieilles querelles ! Ce n'est pas digne de l'Université ! Avançons tranquillement et faisons la réforme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, dernier orateur inscrit.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Madame le président, monsieur le ministre, nous avons assisté ce soir à un véritable tour de passe-passe : on voudrait nous faire croire que les problèmes réels qui se posent à l'heure actuelle à l'université - échec

dans les premiers cycles, organisation des seconds cycles, pluridisciplinarité, développement des nouvelles filières, expérimentation, contractualisation avec les régions - vont pouvoir être réglés par les dérogations prévues dans la proposition de loi qui nous est soumise.

**M. René Couanau.** Bien sûr que non !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** On peut se demander pourquoi les auteurs de cette proposition de loi se sont arrêtés à ces dérogations. Certes, c'est beaucoup plus habile que le projet de loi de M. Devaquet, ici présent, qui en 1986 avait essayé de faire évoluer globalement l'Université et qui avait suscité de nombreuses réactions de la part des étudiants, de l'opinion publique et de ses collègues. Certains des signataires de cette proposition de loi trouvaient, à l'époque, que M. Devaquet n'allait pas assez loin et d'autres trouvaient qu'il allait trop loin. Ce fut, en effet, un revers pour nombre de « fossiles », conseillers de l'Université à cette époque ; je pense au doyen Durand, inspirateur de ces réformes.

**M. Alain Devaquet.** Pas des miennes !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** En effet, monsieur Devaquet.

Vous pensez qu'en traitant le problème des structures, vous allez régler les problèmes réels qui se posent à l'Université. Monsieur le ministre, ce n'est pas par ce tour de passe-passe que vous y parviendrez.

Il y avait une sorte d'hypocrisie dans vos réponses.

Vous prétendez que nous avons ouvert la voie ; cet argument a été repris par nos collègues communistes. Nous avons en effet ouvert la voie de la modernisation et de l'expérimentation au moyen de dérogations limitées dans le temps, mais rien ne justifie aujourd'hui qu'on les étende à tous les établissements. Comme je vous l'ai déjà dit, la possibilité offerte aux UFR de déroger à l'article 32 de la loi de 1984 n'a d'autre raison que de contenter certaines féodalités qui, malheureusement, existent encore dans notre Université, car si des secteurs ont joué le jeu de la multi et de la pluridisciplinarité, ce n'est hélas ! pas le cas de tous.

Vous parlez d'ouverture sur le monde économique, d'adaptation ; nous sommes d'accord avec vous, mais était-il besoin de changer les statuts ? La loi Savary permettait cette ouverture. Je vous rappelle les pourcentages de sièges de personnalités extérieures qui peuvent participer aux différents conseils : de 20 à 30 p. 100 dans le conseil d'université, de 10 à 30 p. 100 dans le conseil scientifique, de 10 à 15 p. 100 dans le conseil des études et de la vie universitaire, de 20 à 50 p. 100 dans les UFR et de 30 à 60 p. 100 dans les instituts et dans les écoles. Vous allez proposer d'augmenter le nombre de sièges de personnalités extérieures, mais ne pensez-vous pas que les pourcentages existants permettent déjà une ouverture vers le monde économique ? Le problème n'est pas là. Tous ceux qui ont siégé dans des conseils d'université ou des conseils d'UFR - j'ai été moi-même directeur d'UFR - savent que la difficulté est d'intéresser les personnalités économiques pour qu'elles assistent effectivement à tous les conseils. Or ce n'est pas en augmentant le nombre de ces personnalités extérieures que vous obtiendrez une participation réelle du monde économique, c'est en traitant en commun certains problèmes. L'université, qui était repliée sur elle-même il y a une quinzaine ou une vingtaine d'années, a connu une formidable progression. L'université, qui était dans sa tour d'ivoire, s'est ouverte sur le monde extérieur, sur le monde économique, et c'est bien. M. Allègre a proposé un certain nombre d'adaptations. Il est d'ailleurs allé trop loin ou trop vite sur certains points.

**M. Yves Fréville.** Mais non !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Monsieur Fréville, vous étiez d'accord avec moi quand nous en avons parlé !

**M. Charles de Courson.** Quel conservatisme !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je ne suis pas conservateur, monsieur Charles-Amédée de Courson ! (*Sourires.*)

Monsieur Fréville, je ne crois pas qu'à l'époque M. Allègre ait suffisamment consulté le Parlement sur l'implantation d'universités nouvelles dans la région parisienne.

**M. Yves Fréville.** Vous avez tout à fait raison sur ce point !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je ne crois pas que la création de quatre universités en même temps, au moment où on aurait pu conforter des universités de la Grande couronne à cent kilomètres de Paris, était une bonne chose.

**M. René Couanau.** Sur ce point, on est d'accord !

**M. Charles de Courson.** Très bien !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Avant de m'interrompre vous auriez mieux fait, monsieur de Courson, de penser à Reims !

Je craignais à cette époque un risque de fuite des cerveaux de ces universités nouvelles déjà fragiles. Cette fuite se produit à l'heure actuelle. M. Allègre n'est donc pas le bon Dieu de l'enseignement supérieur en France.

**M. René Couanau.** Il l'a été !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Il faut pouvoir s'exprimer au Parlement, quels que soient ses amis ou ses opposants politiques, pour expliquer comment on voit les évolutions d'un pays.

En conclusion, monsieur le ministre, une fois de plus, mais de manière plus habile qu'en 1986, de manière plus pragmatique, petit morceau par petit morceau, vous vous attaquez à la loi Savary qui permettait des évolutions. Au lieu de l'adapter, vous donnez satisfaction à quelques féodalités qui, selon moi, ne sont pas en tête du peloton de l'Université française.

**M. René Couanau.** C'est le contraire !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Vous l'avez fait sans dialogue, sans transparence. L'article 1<sup>er</sup> de la proposition de loi prévoit que les établissements publics sont créés après avis du CNESER, mais celui-ci n'a pas été consulté avant que cette réforme ne vienne au Parlement. Je sais bien qu'une proposition d'origine parlementaire ne suit pas la même procédure, mais dès lors qu'elle ne passe pas par le filtre du Conseil d'Etat il aurait pu y avoir concertation du CNESER.

**M. René Couanau.** Vous ne faites pas confiance aux parlementaires ?

**M. Michel Jacquemin.** C'est nous qui fixons les règles du jeu !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je crois en la sagesse parlementaire, mais la lecture de textes de retour du Sénat, qui laisse supposer une étude ronronnante ou léthargique - je pense au code de la nationalité -, ou l'adoption de certains amendements...

**M. René Couanau.** C'est de l'antiparlementarisme primaire !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** ... - je pense à l'amendement Marsaud - simplement parce qu'il n'y avait pas assez de députés dans cet hémicycle devrait nous inciter à modifier nos méthodes de travail.

Les propositions de loi sont une bonne chose, encore faut-il qu'on ait le courage d'en discuter avec tous les acteurs qui sont concernés.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Nous avons rencontré les organisations représentatives !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Il ne suffit pas de les voir une fois. Ainsi, tous les étudiants que j'ai vus sont contre.

**M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur.** Vous avez une vue très limitée !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Nous n'avons pas dû voir les mêmes !

Afin d'essayer d'améliorer ce texte que nous ne pouvons pas voter en l'état, nous avons déposé une centaine d'amendements.

**M. René Couanau.** C'est peu !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** De la manière la plus solennelle, monsieur le ministre, je voudrais vous dire que ce n'est pas avec ce texte que vous résoudrez les problèmes de l'université : échecs dans le premier cycle, organisation des seconds cycles, adaptation des filières à l'emploi. Il faudrait, pourtant, chercher ensemble, à les résoudre. Malheureusement, vous n'en prenez pas la voie.

**Mme le président.** La discussion générale est close.

#### Motion de renvoi en commission

**Mme le président.** J'ai reçu de M. Martin Malvy et des membres du groupe socialiste une motion de renvoi en commission, déposée en vertu de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Julien Dray.

**M. Julien Dray.** Avant de démontrer que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales aurait intérêt à reprendre la discussion de cette proposition de loi et de certaines décisions que vous avez été appelé à prendre ou à annoncer, monsieur le ministre, je formulerai une remarque préalable assez révélatrice de l'état d'esprit dans lequel vous avez travaillé.

Vous annonciez, dans votre discours à la conférence des présidents d'université, votre décision d'abandonner la création de l'école des hautes études urbaines Fernand-Braudel. Le président de la mission de préfiguration de cette école était Roland Castro, un de mes amis, mais aussi celui d'un de vos collègues au gouvernement, Charles Pasqua.

Vous avez justifié votre décision au motif que la création aurait été arrêtée à la hâte, alors que - et c'est pourquoi il serait bon que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales continue ses réflexions - la mission de préfiguration a duré plus de dix-huit mois. On vous a certainement, monsieur le ministre, induit en erreur sur la durée des travaux de cette mission de préfiguration. S'il y a eu - nous ne le cachons pas - une certaine lenteur dans la réalisation du projet, c'est en raison d'une inimitié, que personne n'ignore, entre M. Roland Castro et M. Tapie, à l'époque ministre de la ville.

On vous a induit en erreur, monsieur le ministre, parce que vous avez justifié votre décision par un souci de renforcer les instituts d'urbanisme dont vous vous êtes fait le porte-parole, pensant que l'application des théories qu'ils professent et que la formation qu'ils dispensent étaient satisfaisantes.

Elu de banlieue, confronté aux réalités du terrain, je reconnais qu'il est nécessaire de faire évoluer la réflexion sur nos instituts d'urbanisme. Mais l'école des hautes études urbaines Fernand-Braudel était un projet original, entièrement transdisciplinaire. Il s'agissait de mettre en place une université de formation continue, adressant à l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat, à tous les agents des collectivités territoriales, bref à tous ceux qui se sont engagés dans le combat contre la dislocation de notre tissu social et l'émergence, que nous regrettons, de ce phénomène de violence urbaine.

J'ai pris cet exemple parce que votre décision est hâtive et remet en cause un état d'esprit de transdisciplinarité, d'appui sur une expérience de terrain, avant de lancer un projet nouveau.

Voilà une première raison de notre motion de renvoi en commission mais, pour argumenter un peu plus, je reviendrai sur plusieurs éléments qui, d'après moi, justifient une discussion sérieuse en commission pour parvenir à une réflexion nécessaire sur l'avenir de nos universités et sur leurs évolutions.

Je proposerai plusieurs axes.

Le premier porte sur les moyens budgétaires qu'il faut donner à l'université pour qu'elle existe. L'explosion démographique que connaissent nos lycées et qui se combine avec la volonté politique, reprise maintenant de façon unanime, de mener 80 p. 100 d'une classe d'âge au baccalauréat crée, nous le savons tous, une pression en termes et en flux nouveaux. D'ores et déjà, dans toutes les universités, ces phénomènes font sentir leurs effets.

L'université est donc confrontée à deux problèmes dans l'application des principes fondamentaux qui la régissent depuis toujours et qui font la force de cette institution.

Le premier principe est de conserver au baccalauréat son caractère de premier grade universitaire qui permet un libre accès de l'étudiant à la filière de son choix. Or je crains que nous ne soyons entrés dans une logique qui contrevient à ce principe. Amener 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat ne justifie pas que nous multiplions les filières techniques de celui-ci dès lors qu'elles ne donnent pas toutes libre accès à l'université. Je m'oppose à cette vision mécaniste dans laquelle les budgets seraient répartis en fonction de l'orientation des élèves à l'entrée au lycée. Il faut certes multiplier les filières, mais il faut, une fois que le baccalauréat est acquis, que toutes les passerelles soient possibles, sinon, de manière insidieuse, nous allons créer des pratiques de *numerus clausus* et instaurer un baccalauréat à deux vitesses.

Pour l'instant, les choses n'en sont pas encore là, mais les dérapages et les tentations des universités sont très forts. Pour avoir été un syndicaliste étudiant pendant quelques années et pour avoir combattu toute politique de *numerus clausus*, je suis très attaché à l'acquisition du baccalauréat pour entrer à l'université. Et je crains que, à la faveur de la généralisation de ces principes dérogatoires, ne se recréent insidieusement, dans certains UFR ou instituts, ces barrières que j'ai combattues parce que je les considérais comme un obstacle, et essentiellement un obstacle social, à l'entrée massive d'étudiants à l'université. Dois-je vous rappeler comment les choses se passent pour entrer à l'université de Paris-Dauphine ?

Ces pratiques dérogatoires sont donc réellement porteuses de danger car ceux qui, pendant des années, ont essayé de mettre en place des *numerus clausus* vont s'en servir pour les remettre à l'ordre du jour. Et nous pourrions bien voir renaître le fameux débat, aberrant selon moi, sur la nécessité d'instaurer une sélection à l'entrée dans les universités, débat qui a jalonné toute une politique universitaire pendant plus de vingt ans, débat que je croyais enterré mais qui pourrait ressusciter grâce à ces dérogations.

Il est, par conséquent, nécessaire que la commission puisse avoir des échanges à ce propos, engager une discussion. Il est normal qu'elle souhaite être rassurée, qu'elle puisse être confortée dans un certain nombre de principes et, évidemment, qu'elle cherche les moyens de garantir le principe du libre accès à l'université, le baccalauréat restant le premier grade universitaire.

Voilà le premier thème qui exige de la commission une discussion sérieuse et une prise de position.

Nous devrions ensuite examiner la situation actuelle. Nous constatons que notre système d'enseignement supérieur est partagé en trois cycles qui forment un tout. Or, si l'Etat et le législateur n'y veillaient pas, on verrait s'accroître la tendance qui se dessine actuellement. Nous avons un premier cycle universitaire qui constitue, de fait, aujourd'hui une université de masse tandis que, progressivement, le second et le troisième cycles tendent à devenir une université d'élite. Ce qui risque de rompre l'équilibre et l'unité de notre système d'enseignement supérieur.

Nous savons tous, pour l'avoir vécu - soit en tant qu'enseignant à l'université, soit en tant qu'étudiant - que le passage du premier au second cycle pose un réel problème : il y a trop de redoublements et trop de « déchets ». Les raisons en sont multiples, mais l'une tient au sous-encadrement manifeste des premiers cycles.

Le *cursum* du jeune étudiant qui entre à l'université est un véritable parcours d'obstacles : amphithéâtres surchargés, travaux dirigés à quarante ou cinquante ! Aussi, dès qu'arrivent les vacances de Noël, le paysage des amphithéâtres et des travaux dirigés s'éclaircit-il. C'est davantage le manque de moyens des universités qui en est la cause que le défaut de volonté des étudiants.

Ce gâchis, il nous faut le combattre, si nous voulons élever le niveau culturel et le niveau de qualification de notre pays, et c'est par la création d'une université de masse que nous y parviendrons.

J'ai lu attentivement, monsieur le ministre, votre allocution devant la conférence des présidents d'universités. J'ai écouté également vos observations à propos des restrictions budgétaires. Je maintiens, pour ma part, que le plan Université 2000 constituait une réponse calibrée aux pressions que nous subissons et qu'il commençait à résoudre certains problèmes. Vous nous faites valoir que, face aux restrictions budgétaires, vous avez réussi à préserver l'essentiel. Il me semble néanmoins - et c'est une raison de plus de demander le renvoi en commission - que les annulations de 0,4 p. 100 des crédits de votre budget initial de 1993 augurent mal de la volonté du Gouvernement d'appliquer ce plan.

J'aime cette phrase qu'Abraham Lincoln rétorquait à ceux qui le combattaient : « Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance ! » Fierté de cette maxime, vous pourriez rappeler à ceux qui, à la direction du budget, voudraient bien s'en prendre au plan Université 2000 à quel point il est essentiel que nous conduisions une politique d'éducation forte et volontaire, car elle est le seul remède aux graves problèmes que nous affrontons, et surtout à celui du chômage des jeunes.

Nous voulons une discussion plus précise sur l'application du plan Université 2000 car nous craignons que les possibilités de dérogation n'entraînent des déséquilibres financiers à l'intérieur de l'Université.

En dépit de vos discours rassurants, nous sommes persuadés que ces déséquilibres engendreront la constitution de pôles d'excellence et de pôles d'échec. Sans aucun doute, monsieur Fréville, des instituts dérogatoires, emmenés par des équipes pédagogiques très volontaires, animés par des enseignants chercheurs ayant toutes les relations nécessaires pour mobiliser des moyens financiers, arriveraient à développer leur propre filière. Nous n'y sommes pas opposés. J'ai moi-même appartenu à un laboratoire de recherche, à l'université Paris-Nord, qui fut l'un des premiers laboratoires de recherche en économie industrielle. Il était extrêmement performant. Et parce que

nous rencontrons des difficultés budgétaires, nous avons pris l'initiative de créer des relations nouvelles entre notre laboratoire et des entreprises privées ou publiques. Nous avons d'ailleurs été à l'origine de toute une réflexion qui n'a malheureusement pas été suivie d'effet.

Vous pouvez rire, monsieur de Courson ! Mais vous devriez reconnaître que, pour une fois, l'Université avait été plus perspicace que le marché que vous vantez tant : nous avons été les premiers à recommander que l'Etat investisse plutôt dans le logiciel que dans le matériel, donc soutienne les sociétés de service et de conseil en informatique au moyen d'un « plan logiciel » français. Cela allait à l'inverse de ce qui se faisait à l'époque. Le marché ne nous a pas écouté ; on sait la situation critique dans laquelle se trouve notre industrie informatique.

**M. Alain Devaquet.** Nous perdons du temps !

**M. Julien Dray.** Bref, nous disposions alors d'un laboratoire de recherche extrêmement compétent, qui avait su mobiliser des financements et trouver des solutions empiriques et pragmatiques.

Mais cette expérience, si elle était généralisée à toutes les universités françaises, susciterait des dysfonctionnements : il y aurait d'un côté ceux qui pourraient y avoir accès et, de l'autre, ceux qui ne pourraient pas. Je pense notamment aux disparités régionales. L'université à laquelle j'appartenais - Paris-Nord - a pu bénéficier de la proximité des grandes entreprises informatiques, des sociétés de services et de conseils en informatique de la région parisienne auprès desquelles elle a pu décrocher des contrats d'études. Mais imaginons qu'une petite université de province veuille se lancer dans un tel travail d'initiation. Elle ne le pourrait pas.

C'est donc bien sur le plan des financements que se situe le véritable danger. Et les pratiques dérogatoires que vous entendez mettre en œuvre peuvent, non pas d'une manière automatique et mécanique, mais progressivement, induire des déséquilibres.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Il a raison !

**M. Julien Dray.** Si nous voulons que ces pratiques dérogatoires soient contrôlées dans le temps, évaluées et limitées, c'est parce que nous sommes attachés, comme certains collègues de la majorité d'ailleurs, à une authentique politique d'aménagement du territoire et que nous refusons le déséquilibre qu'entraînerait la création d'universités d'excellence centrées sur les grandes métropoles, au détriment des autres départements et des autres régions. Nous pensons qu'il faut faire extrêmement attention à ce genre d'initiatives.

Certes, on nous cite en exemple - tel laboratoire de recherche, telle université - nous sont citées en exemple. Mais ce n'est pas ce qui importe. Nous, législateurs, devons avoir le sens de l'intérêt général et ne pas nous borner à défendre l'intérêt particulier de telle ou telle université. Il nous revient de chercher à développer notre système universitaire sur tout le territoire, d'autant plus que nous ne manquons pas, notamment dans nos questions d'actualité, de déplorer les disparités régionales.

Face à ce réel danger, notre commission doit reprendre la discussion, calmement et sereinement, pour éviter que nous ne soyons entraînés dans une logique que vous ne sauriez pas contrôler.

D'ailleurs, connaissant votre esprit, monsieur le ministre...

**Alain Devaquet.** Mauvais esprit ?

**M. Julien Dray.** Pas du tout, monsieur Devaquet, je ne crois pas que M. Fillon ait mauvais esprit.

Au contraire, monsieur le ministre, connaissant votre compagnonnage politique, je ne pense pas que vous

généraliserez les pratiques dérogatoires. Mais la vie est ainsi faite, vous ne serez pas toujours ministre des universités. Vous serez appelé, je n'en doute pas, à des fonctions plus brillantes encore.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Il n'y a rien de plus brillant que l'Université !

**M. Julien Dray.** Certes, mais l'envie de changer, ou une certaine lassitude vous conduiront à nous reconverter. Vous parti, je n'ai aucune garantie sur ce que fera votre successeur. Aussi le modeste législateur que je suis se demande-t-il comment il pourrait empêcher que la logique que vous aurez mise en mouvement ne dépasse vos intentions.

A la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de trouver les garanties de nature à nous rassurer !

Le troisième axe de mon argumentation porte sur l'équilibre que doit préserver l'Université entre l'enseignement général et les formations adaptées aux évolutions économiques. La critique que je vais formuler, je l'avoue, s'adresse autant à vous qu'à ceux qui vous ont précédé et qui étaient de ma famille politique. Le nez sur les statistiques du chômage, certains de ceux qui ont eu à gérer les universités, n'ont pas eu une vision à moyen et à long termes. Ils se sont alors engagés dans des politiques trop limitées selon moi, notamment au niveau budgétaire, et n'ont pas tiré la leçon des conséquences désastreuses qu'ont pu avoir - nous sommes bien placés les uns et les autres pour le savoir - certaines formations adaptées, certaines filières professionnelles. Vous l'avez dit, monsieur Fréville.

**M. Yves Fréville.** Je n'ai pas dit cela !

**M. Julien Dray.** La professionnalisation qui était à la mode au milieu des années 80 a poussé nombre de jeunes à se lancer dans des filières qui les ont conduits dans les longues files de chômeurs. Elle doit être le terme d'une démarche universitaire et non pas son point de départ. Aussi faut-il renforcer les premier et deuxième cycles universitaires, y maintenir un enseignement général de qualité et refuser toute logique de professionnalisation. Nous sommes confrontés à l'évolution rapide des technologies et donc des métiers. Toutes les statistiques le prouvent : ce sont ceux qui ont eu la meilleure formation générale, notamment universitaire, qui sont les plus aptes à se redéployer. Les autres s'ils peuvent apprendre un métier et obtenir un emploi, voient par la suite leur carrière dans l'entreprise bloquée et leurs possibilités de reconversion vers d'autres activités limitées.

Tout le monde se souvient de la situation déstabilisée dans laquelle se sont trouvés les jeunes que l'on avait incités, par milliers, à suivre des formations de pupitreurs-programmeurs - qualification dont on n'a plus eu besoin lorsque l'évolution des technologies a exigé de passer à un stade intellectuel plus élevé, celui d'analyste-programmeur, lequel est aujourd'hui dépassé puisque nous en sommes maintenant à celui des ingénieurs-système.

Notre société garde fortement ancrée - cela se retrouve dans les discours - le réflexe de demander à l'Université une plus grande professionnalisation. Ne risque-t-on pas de remettre à l'honneur cette professionnalisation, avec les conséquences négatives qu'elle avait eues pour l'Université française ?

C'est de tout cela que la commission doit discuter de nouveau en réexaminant la proposition de loi.

Vous avez souligné, monsieur le ministre, vous faisant pour l'occasion le meilleur défenseur du Parlement, qu'il s'agissait d'un texte d'origine parlementaire. Je suis favorable à un maximum d'initiative parlementaire. Ceux qui me connaissent savent que j'ai peu d'affection pour les institutions de la V<sup>e</sup> République et que je milite pour leur

transformation et, pour le retour à un vrai régime parlementaire. Je ne peux donc que me réjouir lorsque le Parlement retrouve une plus grande marge d'initiative et de réflexion. Encore faut-il que ce soit une véritable réflexion et qu'il y ait une vraie discussion.

Je ne suis pas membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, mais j'aimerais qu'elle se réunisse à nouveau...

**M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur.** Vous n'en serez toujours pas membre !

**M. Julien Dray.** ... car en lisant le compte rendu de la séance au cours de laquelle lui a été présentée la proposition de loi, j'ai constaté que seuls deux députés étaient intervenus. Nous nous engageons dans une transformation d'une telle importance - même si les orateurs qui m'ont précédé ont cherché à la minimiser - qu'il faut que la commission se réunisse à nouveau pour que les parlementaires qui n'avaient peut-être pas saisi l'importance de l'enjeu, puissent à nouveau s'exprimer.

Que la commission soit donc reconvoquée. Qu'elle réexamine la proposition de loi et qu'elle organise les auditions auxquelles elle n'a pas procédé.

Nous devrions, par exemple, nous intéresser à l'évolution des métiers et des qualifications. Aussi la commission devrait-elle entendre à ce sujet ceux qu'on appelle les chasseurs de tête, ainsi que ceux qui se plaignent de la situation actuelle. Nous pourrions alors peser la qualité de leurs arguments.

**M. Alain Devaquet.** C'est laborieux ! Vous jouez la montre !

**M. Julien Dray.** Je ne joue pas la montre, monsieur Devaquet, je tente d'expliquer - laborieusement, si vous voulez - la nécessité du renvoi en commission.

**M. Alain Devaquet.** Du point de vue cognitif, c'est d'une densité extraordinaire !

**M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur.** C'est bien difficile !

**M. Julien Dray.** Effectivement, c'est un exercice difficile !

**M. Julien Dray.** Seriez-vous pressé, monsieur Devaquet ?

**M. Alain Devaquet.** Non ! Mais je pense que vous essayez de gagner du temps !

**M. Julien Dray.** Pas du tout, je considère les universités comme une affaire sérieuse. Vous êtes d'ailleurs bien placé pour le savoir !

**M. Alain Devaquet.** En effet !

**M. Julien Dray.** Justement, si la commission se réunissait à nouveau, vous pourriez lui faire part de votre expérience, participer à la discussion, livrer les leçons que vous avez tirées des événements de novembre et décembre 1986, parler des blocages que vous avez rencontrés, des difficultés que vous avez affrontées au sein même de votre majorité. Cela pourrait éviter à d'autres de commettre les mêmes erreurs.

**M. Alain Devaquet.** Mais concluez donc !

**M. Julien Dray.** Nous n'en sommes pas là parce que nous sommes en période d'examens. Mais, imaginez, monsieur Devaquet, qu'à la prochaine rentrée universitaire, il y ait des manifestations étudiantes dues à une mauvaise information. Vous le déplorez autant que moi. Et vous diriez que le Parlement n'a pas bien fait son travail puisque son argumentation aurait été mal comprise, que si une discussion sérieuse avait eu lieu à l'intérieur du Parlement, nous ne serions pas confrontés à une telle situation.

Je ne cherche pas à différer de quelques minutes les décisions. Je tente de vous démontrer l'utilité d'une véritable

discussion. Certains soutiennent que ces dispositions seraient somme toute banales, qu'elles ne feraient que pousser un peu plus dans une voie sur laquelle nous nous serions déjà engagés.

Non ! Vous savez comme moi que vous allez généraliser quelque chose. Et, quand on généralise, on doit, me semble-t-il, prendre le temps de voir où l'on va. En effet, une fois que les choses seront engagées, je ne sais pas bien où nous arriverons. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**Mme le président.** Monsieur Dray, puisse cette observation vous conduire à abréger votre propos ! Compte tenu que nous ne pourrions entamer l'examen des amendements ce soir, je vous suggère de condenser les arguments que vous présentez à l'appui de votre motion en commission. (*Sourires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Julien Dray.** Madame le président, vous me permettez, avec la déférence que je vous dois,...

**Mme le président.** C'est une simple indication !

**M. Julien Dray.** Je prends acte de votre indication, mais ce n'est pas la discussion des amendements qui motive cette demande de renvoi en commission. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Mme le président.** Certes ! Certes !

**M. Julien Dray.** Aussi, justement parce que je souhaite que nous n'ayons pas une mauvaise discussion sur les amendements dans notre hémicycle,...

**Mme le président.** C'est bien ainsi que nous l'avions compris !

**M. Julien Dray.** ... avec des amendements « en rafale » destinés à obtenir des précisions, et pour éviter cette situation difficile que j'ai connue tout jeune parlementaire, lorsque M. Mazeaud, par exemple, dans la discussion de la loi Joxe, se livrait à ce genre de chose, je demande que la commission ait une discussion sérieuse.

Le groupe socialiste ne fait ici œuvre que de bon sens. Si, comme vous le dites, votre intention n'est que d'« aérer » un dispositif, acceptez le renvoi en commission, qui clarifiera les choses, permettra de faire l'unanimité et conjurera les risques d'erreur et d'incompréhension du monde universitaire face à votre dispositif. En demandant que la commission entende toutes les parties concernées, c'est en fait, un service que nous vous rendons, à vous et à votre proposition de loi.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter la motion de renvoi en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Madame le président, je vais à la fois m'exprimer sur la motion de renvoi en commission et répondre aux différents orateurs qui se sont exprimés.

Je commencerai par remercier l'Assemblée nationale pour avoir pris l'initiative de cette proposition de loi, puis s'être attachée, dans un débat de qualité, à définir les voies d'une évolution favorable à l'Université.

**M. Dray a, commençant à défendre sa motion de renvoi en commission, évoqué une décision réglementaire qui n'a rien à voir avec la proposition de loi. Cette entrée en matière**

donne une idée suffisante de la portée de cette intervention, qui tranchait singulièrement avec la précédente du même orateur. Mais M. Dray a sans doute deux facettes !

**M. Julien Dray.** Plusieurs ! Une chimère !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** La commission a travaillé sérieusement ; il n'y a donc pas lieu de renvoyer le texte devant elle.

Je tiens à répondre aux critiques formulées par Mme Jambu, par M. Dray et par M. Le Déaut.

Madame Jambu, l'Université ne sera livrée ni au patronat, ni aux collectivités locales,...

**M. René Carpentier.** C'est vous qui le dites !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** ... ni à la CGT. L'Université doit rester indépendante. Or nous voulons justement lui donner plus de liberté et notamment à ses conseils d'administration, dont la composition, conformément à la loi Savary, respecte un équilibre entre les différentes parties prenantes de l'Université, enseignants, représentants des collectivités locales, des étudiants, du personnel. Qui peut s'opposer à une proposition consistant à donner à la communauté universitaire tout entière la possibilité d'adapter l'organisation de l'Université en toute liberté, sans dépendre des décisions prises au plan national et qui, comme je l'ai dit dans mon introduction, ne peuvent s'appliquer à des universités toutes très diverses ?

D'autant, madame Jambu, que le ministre est garant et reste garant des diplômes nationaux. Je l'ai affirmé, et réaffirmé. Ce sont les textes, c'est la loi. Les diplômes sont des diplômes nationaux ; le ministre et le Gouvernement sont les garants de ces diplômes nationaux.

Vous avez essayé d'insinuer que le Gouvernement pourrait, après avoir soutenu cette proposition de loi, modifier par décret la composition des conseils d'administration d'université, comme cela serait en train de se faire pour le Museum. Vous savez très bien que cet argument n'a aucun sens. Les conseils d'administration des universités sont prévus par la loi Savary et seul un texte de loi peut les modifier, sauf s'ils décidaient d'eux-mêmes de modifier leur organisation dans le cadre des dérogations que prévoit cette proposition de loi.

L'affaire du Museum relève de tout autre chose. En 1985, une décision avait été prise, qui a été annulée par le Conseil d'Etat. Le gouvernement précédent a voulu, à travers une procédure législative hâtive, quelques semaines avant les élections, l'imposer malgré l'avis négatif du Conseil d'Etat.

Vous devez vous poser la question de savoir pourquoi vous ne voulez pas faire confiance aux élus des conseils d'administration des universités, qui représentent toutes les composantes de l'université. Moi, j'ai confiance dans ces conseils d'administration. Je suis convaincu qu'aucun d'entre eux ne se lancera dans des initiatives, en matière d'expérimentation, qui ne seraient pas conformes à l'intérêt de l'université.

Vous avez tous défendu, avec beaucoup de vigueur, ces conseils d'administration, leur composition et la loi Savary. Vous voulez que nous respections et qu'ils respectent la loi Savary, rien que la loi Savary. Ces conseils sont composés de toutes les tendances qui représentent l'université et je leur fais confiance pour faire évoluer l'université dans le sens de l'intérêt général, et notamment dans le sens de l'intérêt des étudiants.

Si ce n'était pas le cas, comme plusieurs orateurs l'ont rappelé ce soir, l'Etat dispose d'un droit de contrôle *a priori* - vous avez dit *a posteriori*, c'était sans doute une erreur - qui lui permettra d'éviter tous les dérapages qui pourraient être redoutés

**M. René Carpentier.** Les conseils d'administration ne sont pas libres !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Les statuts des personnels ne sont pas concernés par ces dérogations.

Quant aux moyens que le Gouvernement d'Edouard Balladur entend accorder aux universités ils sont, en 1993, supérieurs au budget primitif que vous avez voté. Les annulations de crédits, monsieur Dray, ont porté, vous l'avez rappelé, sur 0,4 p. 100 des crédits des universités - elles n'ont d'ailleurs touché ni le plan « Université 2000 » ni le plan social « étudiants » - mais, si vous y ajoutez les 400 millions de francs que le Gouvernement a décidé d'affecter sur l'emprunt d'Etat à « Université 2000 »,...

**M. Julien Dray.** Ce n'est pas sur la même ligne !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** ... le budget dont mon ministère va disposer pour 1993 est supérieur à celui que vous avez voté lors du budget primitif. Je ne parle pas des annulations qui avaient été décidées ou de gel qui avait été décidé par le gouvernement précédent.

**Mme Janine Jambu.** Nous n'avons rien voté, de toute façon !

**M. René Carpentier.** Et les 665 millions de francs ?

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Mais non, il n'y a pas 665 millions sur le budget de l'enseignement supérieur ! C'est sur le budget de la recherche ! Sur le budget de l'enseignement, il y a eu 200 et quelques millions de francs d'annulations. Cela fait 0,4 p. 100 du total. Et l'emprunt d'Etat nous permet de réinjecter 400 millions. Cela veut dire que le budget de 1993 dont dispose le ministère de l'enseignement supérieur est supérieur à celui que vous avez voté en 1993.

**M. René Carpentier.** Mauvais calculs !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** La décision du Premier ministre d'affecter, à travers l'emprunt d'Etat, une partie du produit des privatisations à des investissements dans le domaine de la formation, et notamment de l'enseignement supérieur, est une bonne décision. J'espère que cette décision sera reconduite en 1994, en 1995, car je crois qu'il s'agit d'un bon moyen d'utiliser la vente d'actifs publics, d'actifs de l'Etat au profit de l'investissement à long terme, de l'investissement dans l'avenir, c'est-à-dire de l'enseignement supérieur et de la formation de nos jeunes.

Dans le même temps, le Gouvernement travaille à la mise en œuvre du plan social « étudiants », dont le gouvernement précédent avait beaucoup parlé, mais sur lequel il avait fait peu de chose. Nous sommes en train de rechercher les solutions pour donner, comme je l'ai dit devant la conférence des présidents d'université, aux étudiants qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire aux étudiants qui sont dans la situation sociale la plus difficile, et notamment en premier cycle, au moment où le taux d'échec est le plus important, des moyens d'affronter l'épreuve que représente l'entrée à l'Université dans les meilleures conditions possible, ce qui suppose l'amélioration des bourses, la mise en place d'autres moyens de financement des études. C'est ce à quoi nous travaillons.

Monsieur Dray, j'ai regretté que vous ayez commencé votre intervention en vous en prenant, d'une manière que j'ai trouvée peu convenable, à des hommes qui ont fait l'histoire de la V<sup>e</sup> République et pour lesquels j'ai la plus grande admiration. Olivier Guichard, Alain Peyrefitte, René Couanau ne sont pas des noms difficiles à porter !

**M. René Couanau.** Merci !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Ce sont des hommes qui ont beaucoup travaillé à la modernisation de notre pays depuis vingt ou trente ans. Ils sont respectables et je suis heureux de les voir associés dans une même proposition de loi.

Monsieur Dray, vous avez constamment omis de parler, dans votre discours, des 60 p. 100 d'échec en premier cycle, de cette situation dans laquelle se trouve notre Université et qui nous oblige à trouver des solutions d'évolution qui soient conformes à l'autonomie et à la liberté dont doivent jouir les universités.

Vous avez essayé de faire croire que l'évaluation était abandonnée. L'évaluation n'est pas abandonnée, elle est renforcée par la généralisation du contrat. C'est à travers le contrat que, à intervalles réguliers, tous les quatre ans, le ministère, l'Etat pourra évaluer les formations qui sont mises en place, les dérogations qui auront été accordées à la suite d'une décision prise *a priori*. Je crois que cette généralisation du contrat, qui a été initiée par le gouvernement précédent et que nous allons étendre, renforcer, en unifiant le contrat dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur, est la meilleure garantie du maintien d'un contrôle étroit de l'Etat sur l'évolution des universités.

En vérité, monsieur Dray, je me demande si l'avenir de l'Université vous importe tant que ça et si ce n'est pas l'enjeu de pouvoir que représentent les étudiants qui vous intéresse !  
(*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. René Couanau.** Exactement !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je trouve d'ailleurs significatif que vous soyez, ce soir, si peu nombreux sur les bancs du parti socialiste pour empêcher le vote d'un texte...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** En proportion, nous sommes plus nombreux que les membres de la majorité !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** ... que vous jugez dramatique pour l'avenir de l'université française.

Je crois plutôt que, monsieur Dray, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, le parti socialiste est très divisé.

**M. Julien Dray.** Pas du tout !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Et les propos que vous avez tenus tout à l'heure montrent bien que nombre de vos membres pensent que la proposition de loi présentée aujourd'hui au Parlement va dans le bon sens,...

**M. Julien Dray.** On verra les votes !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** ... qu'elle permet de continuer l'évolution qui a été amorcée par le gouvernement précédent.

**M. Julien Dray.** Pourquoi M. Millon n'est-il pas là ?

**M. René Carpentier.** Il n'a pas signé la proposition de loi !

**Mme le président.** Mes chers collègues, laissez parler M. le ministre !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur Bourg-Broc, je vous remercie d'avoir souligné le bon sens de la proposition de loi, qui se propose, dans une société complexe, de faire appel à la souplesse et aux capacités d'adaptation.

Vous craignez, monsieur Bourg-Broc, que les possibilités de dérogation ne permettent la création d'UFR trop autonomes. Je partage votre réflexion, et je vous rappelle, d'une part, que les conseils d'université devront donner leur

avis et, d'autre part, que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche exercera un contrôle dans ce domaine.

M. de Boishue a évoqué les universités nouvelles et sa crainte de voir remises en cause un certain nombre de décisions qui ont été prises concernant la grande couronne parisienne.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Vous allez le rassurer !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Aucune décision de remise en cause n'a été prise par le Gouvernement. Le Gouvernement réfléchit simplement à une politique globale d'aménagement du territoire, conduite sous l'autorité de Charles Pasqua, qui fera l'objet d'un grand débat national, au cours duquel la question de l'équilibre entre les universités de la grande couronne parisienne et les universités qui sont un peu plus éloignées, notamment celle du Mans, celle d'Amiens, devra être réexaminée. Nous assistons à l'heure actuelle à un mouvement de délocalisation d'activité de ces universités vers certaines universités nouvelles de la région parisienne, parce que ces dernières bénéficient d'avantages et d'atouts que n'ont pas les universités classiques, situation préoccupante qui doit faire l'objet de toute notre attention dans le cadre de la réflexion globale sur l'aménagement du territoire.

Je souhaite qu'un plan d'aménagement du territoire soit défini au niveau national, afin de permettre au ministère de l'enseignement supérieur de réfléchir à une politique de localisation qui ne soit pas simplement le fruit des pressions politiques de tel ou tel membre des collectivités locales ou du Parlement. Nous avons vu ces dernières années trop de décisions d'implantation de centres universitaires, d'IUT prises pour des raisons purement politiques, sans aucune consultation.

Nous avons des exemples d'IUT qui ont été créés sans même l'accord de leur université de rattachement. Nous avons des exemples d'IUT qui ont été créés sans aucune consultation des organisations professionnelles qui avaient leur mot à dire sur ce sujet.

M. Jacquemin a évoqué le partenariat entre l'Université et le monde socio-économique. C'est la clé de l'avenir. Et ce partenariat, personne ne doit le craindre. M. Dray l'a défendu tout à l'heure en disant qu'il en avait été un pionnier. Ce partenariat, il est bon et pour l'Université et pour le monde des entreprises. Le mélange des deux cultures ne peut être que profitable à l'ensemble de notre société.

M. Fréville a indiqué qu'il fallait renforcer le « gouvernement » des universités et renforcer leurs finances, et qu'il fallait mettre un terme à des pratiques qui ne respectent pas les règles de la transparence, lesquelles me paraissent indispensables en matière financière. Il a évoqué notamment les associations qui fleurissent dans les universités et qui permettent de financer telle ou telle activité qui ne peut être financée dans le cadre public. C'est la raison pour laquelle nous voulons que, dans le cadre de ces expérimentations, puissent être mises en place des solutions de financement qui soient transparentes et qui aient fait l'objet d'une décision du conseil d'administration de l'université et d'un accord de l'Etat.

Monsieur Le Déaut, c'est vrai que la totalité des problèmes de l'Université ne sera pas résolue par cette proposition de loi. Mais cette proposition de loi, c'est l'évolution par rapport à l'immobilisme.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Non !

**M. Julien Dray.** C'est la régression !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** C'est l'évolution dans le cadre d'une méthode

qui est l'expérimentation, puis l'évaluation. C'est la méthode la plus sage, la méthode la plus prudente pour aborder un dossier aussi difficile que celui de l'Université et un dossier qui ne doit plus faire l'objet de ces grandes réformes qui faisaient s'affronter deux mondes qui doivent être unis dans un même effort pour permettre l'évolution de notre système d'enseignement supérieur.

Vous avez dit que notre méthode était hypocrite. Mais l'hypocrisie, c'est la vôtre. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous brûlez aujourd'hui ce que vous adoriez, ou tout au moins souteniez il y a simplement quelques mois pour des raisons politiques.

**M. Yves Fréville.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Vous êtes obnubilés par les structures, mais la proposition de loi ne concerne pas qu'elles. Il s'agit aussi de développer les formations nouvelles, les formations professionnalisées, indispensables, monsieur Dray, à une université de masse. Dans une telle université, il faut, à côté des formations universitaires traditionnelles, des formations professionnalisées permettant à un grand nombre d'étudiants de recevoir la formation dont ils ont besoin pour obtenir un emploi.

Le débat se serait déroulé en catimini et sans consultation des organisations syndicales ? Comme je l'ai déjà indiqué, toutes les organisations syndicales ont été informées, et pas seulement certaines organisations d'étudiants. Que toutes ne soient pas d'accord avec les propositions de la majorité parlementaire...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Lesquelles étaient d'accord ?

**M. Julien Dray.** Aucune !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** ... n'a rien d'étonnant. Mais c'est ici, sur ces bancs, que se trouve la légitimité.

**Mme Janine Jambu.** Et la démocratie ?

**M. Julien Dray.** Les organisations étudiantes ne sont pas légitimes ?

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Il y a eu récemment une consultation électorale, qui a donné une forte majorité aux groupes soutenant le Gouvernement et ces groupes ont le droit, me semble-t-il, de proposer des modifications de la législation sans en demander l'autorisation au Conseil d'Etat ou de telle ou telle organisation !

Ces organisations seront d'ailleurs amenées, dans le cadre des institutions existantes, à donner leur avis lorsque des demandes de dérogations seront présentées au vote des conseils d'administration des universités. Et dès la prochaine réunion du CNESER, dans quelques jours, nous mettrons au point des méthodes qui permettront au ministre de dialoguer avec les organisations syndicales sur les projets d'expérimentation qui seront soumis à mon approbation.

Où êtes-vous allés chercher, enfin, que ma politique serait inspirée par le mythe du modèle américain ?

**M. René Couanau.** C'est un fantasme de M. Le Déaut !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je n'ai eu cesse de répéter mon attachement au modèle français, à l'université de la République, à une université de service public, financée très largement par l'Etat et délivrant des diplômes nationaux. Je ne crois pas que l'organisation de l'université américaine puisse apporter quoi que ce soit à notre système universitaire français. En revanche, votre ami Claude Allègre, lui, semble fasciné par l'université américaine.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Comme Pasqua !

**M. Julien Dray.** Allègre-Pasqua, même combat !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Comme l'a indiqué M. Couanau, nous ne voulons pas aller aussi loin que M. Allègre. Nous voulons conserver le service public de l'enseignement supérieur, mais en lui donnant plus de liberté, plus d'autonomie, pour qu'il s'organise comme il l'entend dans un monde complexe qui impose une capacité de réaction beaucoup plus rapide que ce que ce que permettent aujourd'hui les formules centralisées mises en place.

Je retiendrai du débat d'aujourd'hui que la différence fondamentale entre votre conception et celle qui préside à la politique que je veux conduire, c'est la confiance que j'ai dans les organismes représentatifs des universités. J'ai confiance dans les universités françaises et dans les hommes et les femmes qui les animent, tandis que vous, vous vous en méfiez.

**M. Jean-Yves le Déaut.** Vous ne les consultez pas !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Vous, vous voulez les contraindre par la loi. Moi, je veux leur donner plus de liberté. Je suis sûr que cette proposition de loi est le meilleur moyen de le faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Mme le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur.** Le texte que M. Dray prétend renvoyer en commission est l'œuvre, il faut s'en souvenir, de la commission elle-même. J'ajoute qu'aucun élément nouveau n'est survenu depuis que cette dernière s'est réunie.

Au demeurant, au moment où la commission s'est réunie, le groupe socialiste n'y était représenté que par trois de ses membres, dont un seul est intervenu. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Les autres avaient la possibilité de le faire, ils ne l'ont pas fait. Alors ne nous reprochez pas aujourd'hui qu'il n'y ait pas eu de débat.

Vous nous dites qu'il n'y a pas eu de concertation. Mais les cosignataires de la proposition de loi et le rapporteur ont rencontré des représentants des organisations syndicales, des étudiants, des personnes qui avaient déjà tenté des expériences, et ils ont pu se faire une idée précise.

Enfin, vous avez déposé un grand nombre d'amendements. Donc, nous aurons l'occasion de discuter de tout cela au cours de leur examen. Il n'y a donc aucune raison d'adopter la motion de renvoi en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** Au titre des explications de vote sur la motion de renvoi en commission, la parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

**M. Bruno Bourg-Broc.** M. Dray a tenté de nous démontrer qu'il fallait renvoyer le texte en commission. En vérité, il a surtout essayé de « jouer la montre », de retarder le débat ! N'était-ce pas votre but, monsieur Dray ?

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est un spécialiste qui parle !

**M. Julien Dray.** L'hommage du vice à la vertu !

**M. Bruno Bourg-Broc.** Il s'en est fallu de peu qu'il nous lise la Bible, ou plutôt le *Petit livre rouge*... (*Sourires.*)

L'attitude des socialistes est d'autant plus étonnante et contradictoire que cette proposition de loi se situe dans le droit fil de l'article 4 de la loi portant diverses dispositions relatives à l'éducation...

**M. Julien Dray.** Non !

**M. Bruno Bourg-Broc.** ... que nous examinions il y a tout juste un an.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Elle est transitoire !

**M. Bruno Bourg-Broc.** Ce jour-là, monsieur le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, qui représentait le gouvernement de l'époque, nous avait dit que : « Refuser la disposition prévue pour l'article 4, ... serait refuser l'esprit du plan Université 2000, donc toute évolution possible dans la façon dont les universités sont et seront administrées. »

Enfin, j'observe, comme M. Foucher, que, mardi dernier, nos collègues socialistes ne se sont guère pressés pour participer aux travaux de la commission (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), pas plus qu'ils ne se pressent ce soir...

**M. Bruno Bourg-Broc.** ... pour participer à la séance publique, puisqu'aucun membre du groupe socialiste appartenant à la commission des affaires culturelles n'est ici présent,...

**M. Julien Dray.** Et vous, combien êtes-vous ?

**M. Bruno Bourg-Broc.** ... et pas plus qu'ils ne se sont pressés ce matin pour participer à la réunion de la commission qui s'est tenue ce matin, au titre de l'article 88, pour examiner les amendements.

Pour toutes ces raisons, je demande à mes collègues, de voter contre la motion de renvoi en commission.

**Mme le président.** Je mets aux voix la motion de renvoi en commission.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

**Mme le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**Mme le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	570
Nombre de suffrages exprimés .....	569
Majorité absolue .....	285
Pour l'adoption .....	89
Contre .....	480

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La motion de renvoi en commission étant rejetée, le passage à la discussion des articles de la proposition de loi dans le texte de la commission est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant, peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

2

## MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

**Mme le président.** J'ai reçu de M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale une lettre me faisant connaître que le Gouvernement modifie comme suit l'ordre du jour prioritaire du vendredi 25 juin, après-midi, à quinze heures trente, et le soir :

Projet de loi relatif à la protection du Rhin ;

Suite de la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Proposition de loi de M. Bruno Bourg-Broc relative aux conditions de l'aide aux investissements des établissements d'enseignement privés par les collectivités locales.

L'ordre du jour prioritaire est ainsi modifié.

3

## DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

**Mme le président.** J'ai reçu, le 24 juin 1993, de M. François Rochebloine, une proposition de loi tendant à créer un minimum contributif pour les retraites agricoles.

Cette proposition de loi, n° 383, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 24 juin 1993, de M. Frédéric de Saint-Sernin, une proposition de loi tendant à créer un taux minimum des pensions de retraite servies aux agriculteurs affiliés au régime agricole.

Cette proposition de loi, n° 384, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 24 juin 1993, de M. Michel Hannoun, une proposition de loi tendant à instaurer une incitation fiscale en faveur de la recherche médicale contre certaines maladies.

Cette proposition de loi, n° 385, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 24 juin 1993, de M. Patrick Balkany, une proposition de loi tendant à renforcer la sécurité des personnes et des biens.

Cette proposition de loi, n° 386, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 24 juin 1993, de M. Eric Raoult et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à créer une agence pour le recensement et l'indemnisation des porteurs de titres russes.

Cette proposition de loi, n° 387, est renvoyée à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 24 juin 1993, de M. Charles Millon et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi portant institution d'un plan régional de développement des formations.

Cette proposition de loi, n° 388, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

#### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**Mme le président.** J'ai reçu, le 24 juin 1993, de M. Philippe Auberger, une proposition de résolution relative à la proposition de décision du Conseil concernant la discipline budgétaire, la proposition de règlement (CEE/EURATOM) du Conseil instituant un fonds de garantie, la proposition de règlement (CECA, CEE, EURATOM) du Conseil modifiant le règlement financier du 21 décembre 1977 applicable au budget général des Communautés européennes et à la proposition de règlement (CEE, EURATOM) du Conseil modifiant le règlement (CEE, EURATOM) n° 1552/89 portant application de la décision 88/376/CEE, EURATOM, relative au système des ressources propres des Communautés (n° E 60), déposée en application de l'article 151-1 du règlement.

La proposition de résolution, n° 391, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

5

#### DÉPÔT DE RAPPORTS

**Mme le président.** J'ai reçu, le 24 juin 1993, de M. Philippe Auberger, un rapport, n° 381, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie et le gouverneur de la Banque de France (n° 351).

J'ai reçu, le 24 juin 1993, de M. Eric Doligé, un rapport, n° 382, fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur la proposition de résolution de M. Jean-Louis Masson tendant à la création d'une commission d'enquête sur le bilan de la nationalisation d'Usinor-Sacilor et sur les perspectives d'évolution de la sidérurgie française (n° 124).

J'ai reçu, le 24 juin 1993, de M. Alain Griotteray, un rapport, n° 392, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le projet de loi de privatisation, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence.

6

#### DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ADOPTÉS PAR LE SÉNAT

**Mme le président.** J'ai reçu, le 24 juin 1993, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la partie législative du livre III (nouveau) du code rural.

Ce projet de loi, n° 389, est renvoyé à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 24 juin 1993, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la partie législative du livre VIII (nouveau) du code rural.

Ce projet de loi, n° 390, est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales, et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 24 juin 1993, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de la convention relative à la conciliation et à l'arbitrage au sein de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Ce projet de loi, n° 393, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

7

#### ORDRE DU JOUR

**Mme le président.** Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Discussion des propositions de résolution (n° 321 et 231) adoptées par :

- la commission de la production et des échanges sur les propositions de résolution de MM. Yves Van Haecke, n° 222, et Alain Bocquet et plusieurs de ses collègues, n° 265 ;

- la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur la proposition de résolution de M. Philippe Auberger, n° 156, relatives à la proposition de règlement (CEE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 2052/88 concernant les missions des fonds à finalité structurelle, leur efficacité ainsi que la coordination de leurs interventions entre elles et celles de la Banque européenne d'investissement et des autres instruments financiers existants et à la proposition de règlement (CEE) du conseil modifiant le règlement (CEE) n° 4253/88 du Conseil, du 19 décembre 1988, portant dispositions d'application du règlement (CEE) n° 2052/88 en ce qui concerne la coordination entre les interventions des différents fonds structurels, d'une part, et entre celles-ci et celles de la Banque européenne d'investissement et des autres instruments financiers existants, d'autre part (n° E-71).

(M. Yves Van Haecke, rapporteur au nom de la commission de la production et des échanges) ;

(M. Philippe Auberger, rapporteur au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Discussion générale commune :

Discussion de la proposition de résolution n° 328, adoptée par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur les propositions de résolution de MM. Robert L'andraud et Pierre Mazeaud, n° 117, et de M. Jean-Claude Lefort et plusieurs de ses collègues, n° 264, sur la proposition modifiée de directive du Conseil des Communautés européennes relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (n° E-48) (M. Jérôme Birnion, rapporteur).

A quinze heures trente, deuxième séance publique :

Discussion du projet de loi, n° 212, autorisant l'approbation d'un protocole additionnel à la convention relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures signée à Bonn le 3 décembre 1976 (ensemble quatre annexes) (rapport n° 359 de Mme Ségolène Royal, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Suite de la discussion de la proposition de loi, n° 311, de M. Jacques Barrot et plusieurs de ses collègues relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (rapport n° 271 de M. Jean-Pierre Foucher, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Discussion de la proposition de loi de M. Bruno Bourg-Broc, n° 367, relative aux conditions de l'aide aux investissements des établissements d'enseignement privés par les collectivités locales.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée le vendredi 25 juin 1993, à une heure cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

## COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES DÉLOCALISATIONS À L'ÉTRANGER D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### Nomination du bureau

Dans sa séance du jeudi 24 juin 1993, la commission d'enquête a désigné :

*Président* : M. Franck Borotra.

*Vice-présidents* : M. Erienne Garnier, M. N...

*Secrétaires* : M. Francis Saint-Ellier, M. N...

*Rapporteur* : M. Georges Chavanes.

### CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 29 juin 1993, à 19 heures, dans les salons de la présidence.

# ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

## de la 3<sup>e</sup> séance

### du jeudi 24 juin 1993

#### SCRUTIN (N° 62)

sur la question préalable opposée par M. Alain Bocquet à la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Nombre de votants ..... 573  
 Nombre de suffrages exprimés ..... 573  
 Majorité absolue ..... 287

Pour l'adoption ..... 92  
 Contre ..... 481

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe R.P.R. (258) :

Contre : 257.

Non-votant : 1. - M. Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

##### Groupe U.D.F. (215) :

Contre : 213.

Non-votants : 2. - MM. Loïc Bouvard (Président de séance) et Xavier Pintat.

##### Groupe socialiste (57) :

Pour : 57.

##### Groupe communiste (23) :

Pour : 23.

##### Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 12.

Contre : 10. - Mme Thérèse Aillaud, MM. Edouard Chamougon, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Philippe Martin, Jean Royer, André Thien Ah Koon et Jean Urbanik.

Non-votant : 1. - M. Jean-Louis Borloo.

##### Non-inscrits (1) :

Contre : 1. - M. Michel Noir.

#### Ont voté pour

##### MM.

Gilbert Annette  
 François Assel  
 Henri d'Artillo  
 Rémy Anchedé  
 Jean-Marc Ayrauk  
 Jean-Pierre Ballgaard  
 Claude Bartolone  
 Christian Bataille  
 Jean-Claude Bateux  
 Gilbert Baumet  
 Jean-Claude Besuchaud  
 Michel Bernon  
 Gilbert Bissy  
 Alain Bocquet

Jean-Claude Bois  
 Augustin Boarepoux  
 Jean-Michel Boucheron  
 Didier Boslaud  
 Jean-Pierre Braine  
 Patrick Braouezec  
 Jean-Pierre Brard  
 Jacques Brunes  
 René Carpentier  
 Laurent Cathala  
 Bernard Charria  
 Jean-Pierre Chervin  
 Christian Chervin

Daniel Colliard  
 Camille Darakères  
 Mme Martine David  
 Bernard Devolue  
 Jean-Pierre Defontaine  
 Bernard Derozier  
 Michel Destot  
 Julien Dray  
 Pierre Ducoat  
 Dominique Dupilet  
 Jean-Paul Durieux  
 Henri Emmanuelli  
 Laurent Fabius

Régis Fauchoit  
 Alain Ferry  
 Jacques Floch  
 Pierre Garmendia  
 Kamilo Gata  
 Jean-Claude Gayssot  
 André Gérin  
 Jean Glavany  
 Michel Grandpierre  
 Maxime Gremetz  
 Jacques Guyard  
 Georges Hage  
 Guy Hermier  
 Jean-Louis Idiart  
 Mme Muguette Jacquinat  
 Frédéric Jalton  
 Mme Janine Jambu  
 Serge Janquin

Charles Josselin  
 Jean-Pierre Kucheida  
 André Labarrère  
 Jack Lang  
 Jean-Yves Le Déaut  
 Jean-Claude Lefort  
 Louis Le Pensec  
 Alain Le Vern  
 Martin Malvy  
 Georges Marchais  
 Marius Masse  
 Didier Mathus  
 Jacques Mellick  
 Paul Mercieca  
 Louis Mexandeau  
 Jean-Pierre Michel  
 Didier Migaud  
 Ernest Moutoussamy  
 Alfred Muller

Mme Véronique Nelertz  
 Louis Pierrea  
 Paul Quilès  
 Alain Rodet  
 Mme Ségolène Royal  
 Georges Sarre  
 Gérard Saumade  
 Roger-Gérard Schwartzberg  
 Henri Siere  
 Jean-Pierre Solmon  
 Bernard Tapie  
 Jean Tardito  
 Mme Christiane Taubira-Delmas  
 Paul Vergès  
 Aloyse Werbouyer  
 Emile Zaccarelli.

#### Ont voté contre

##### MM.

Jean-Pierre Abelin  
 Jean-Claude Aribaux  
 Bernard Accoyer  
 Mme Thérèse Aillaud  
 Léon Alme  
 Pierre Albertini  
 Mme Nicole Amelinae  
 Jean-Paul Anciaux  
 Jean-Marie André  
 René André  
 André Angot  
 Daniel Arata  
 Henri-Jean Arnaud  
 Jean-Claude Asphe  
 Philippe Auberger  
 Emmanuel Aubert  
 François d'Aubert  
 Raymond-Max Aubert  
 Jean Auclair  
 Gautier Audinot  
 Mme Martine Aurillac  
 Pierre Bachelet  
 Mme Roselyne Bachelot  
 Jean-Claude Bahu  
 Patrick Balkany  
 Claude Barate  
 Gilbert Barbier  
 Jean Bardet  
 Didier Bariani  
 François Baroin  
 Raymond Barre  
 Jacques Barrot  
 André Bascou  
 Hubert Bassot  
 Jean-Pierre Bastian  
 Dominique Baudis  
 Jacques Baumel  
 Charles Baar  
 Jean-Louis Beaumont  
 René Beaumont  
 Pierre Bédier  
 Jean Bégaud  
 Didier Béguin

Christian Bergelin  
 Jean-Louis Bernard  
 André Berthol  
 Jean-Gilles Berthommier  
 Jean-Marie Bertrand  
 Léon Bertrand  
 Jean Besson  
 Raoul Bételle  
 Jérôme Bigson  
 Jean-Claude Bireau  
 Claude Birraux  
 Jacques Blanc  
 Michel Blondeau  
 Roland Blum  
 Gérard Boche  
 Jean de Boissac  
 Mme Marie-Thérèse Boissieu  
 Philippe Bonsecarrère  
 Yves Bonnel  
 Yvon Bounot  
 Mme Jeanine Rouvois  
 Franck Borotra  
 Mme Emmanuelle Bouquillon  
 Alphonse Bourgasser  
 Bruno Bourg-Broc  
 Jean Bouquet  
 Mme Christine Bostin  
 Michel Bovvard  
 Jacques Boyon  
 Jean-Guy Branger  
 Lucien Brenot  
 Philippe Briand  
 Jean Briane  
 Jacques Briat  
 Louis de Broissia  
 Jacques Brognard  
 Dominique Bussereau  
 Christian Cabal  
 Jean-Pierre Calvel

François Calvet  
 Jean-François Calvo  
 Bernard Carayon  
 Pierre Carlo  
 Grégoire Carneiro  
 Antoine Carré  
 Gilles Carrez  
 Michel Cartaud  
 Gérard Castagnères  
 Mme Nicole Catala  
 Jean-Charles Cavallé  
 Jean-Pierre Cave  
 Robert Cazalet  
 Richard Cazeaux  
 Arnaud Cazin  
 d'Honnin  
 Charles Ceccaldi-Raynaud  
 Jacques Chaban-Delmas  
 René Chabot  
 Jean-Yves Chamard  
 Edouard Chammagoun  
 Jean-Paul Charlé  
 Serge Charlet  
 Jean Charroppin  
 Jean-Marie Chavoire  
 Philippe Chauet  
 Georges Chavares  
 Ernest Chénier  
 Gérard Cherpion  
 Jacques Chirac  
 Paul Collet  
 Jean-François Chowy  
 Mme Colette Codaccioni  
 Jean-Pierre Cognat  
 Daniel Collé  
 Louis Colombani  
 Georges Colombari  
 Thierry Coraillet  
 Gérard Cornu  
 François Cornut-Gentille

René Comanau  
Mme Anne-Marie Couderc  
Raymond Couderc  
Bernard Coulon  
Charles de Courson  
Alain Cousin  
Bertrand Cousin  
Yves Coustain  
Jean-Michel Couve  
René Couveinhes  
Charles Cova  
Jean-Yves Cozan  
Henri Cuq  
Jacques Cypres  
Christian Daniel  
Alain Danillet  
Olivier Darrason  
Olivier Demault  
Marc-Philippe Daubresse  
Gabriel Deblock  
Bernard Debré  
Jean-Louis Debré  
Jean-Claude Decagny  
Lucien Degauchy  
Arthur Dehaene  
Jean-Pierre Delalande  
Francis Delattre  
Richard Dell'Agnola  
Pierre Delmar  
Jean-Jacques Delmas  
Jean-Jacques Delvaux  
Jean-Marie Demange  
Claude Demassieux  
Christian Desauynck  
Jean-François Deniau  
Xavier Deniau  
Yves Deniaud  
Léonce Deprez  
Jean Desautels  
Jean-Jacques Descamps  
Alain Devaquet  
Patrick Devejan  
Emmanuel Dewees  
Claude Dhiaulin  
Serge Didier  
Jean Diebold  
Willy Diméglio  
Eric Dollé  
Laurent Dominati  
Maurice Doumet  
André Droitcourt  
Guy Dret  
Jean-Michel Dubernard  
Eric Duboc  
Philippe Dubourg  
Mme Danielle Dufrenoy  
Xavier Dupon  
Christian Dupuy  
Georges Durand  
André Durr  
Charles Ehrmann  
Jean-Paul Emorine  
Christian Estrosi  
Jean-Claude Etienne  
Jean Falala  
Hubert Falco  
Michel Faugat  
André Faustin  
Jacques-Michel Faure  
Pierre Favre  
Jacques Féron  
Jean-Michel Ferrand  
Grazienn Ferrarri  
Charles Ferré  
Gaston Fiesse  
Nicolas Ferrière  
Jean-Pierre Foucher  
Jean-Michel Fourgou  
Gaston Franco  
Marc Frayne  
Yves Fréville  
Bernard de Froment  
Jean-Paul Fuchs  
Claude Gaillard  
Robert Gailey  
René Galy-Dejean  
Gilbert Gantier  
Etienne Garaler

René Garrec  
Daniel Garrigue  
Pierre Gascher  
Henri de Gastines  
Claude Gatignol  
Jean de Gaulle  
Hervé Gaymard  
Jean Geney  
Germain Gengenwin  
Aloys Geoffroy  
Alain Gest  
Jean-Marie Geveaux  
Charles Gheerbrant  
Michel Ghysel  
Claude Girard  
Valéry Giscard d'Estaing  
Jean-Louis Goaduff  
Claude Goasguet  
Michel Godard  
Jacques Godfrain  
François-Michel Gonnat  
Georges Gorse  
Jean Gougy  
Philippe Goujon  
Christian Gourmeten  
Mme Marie-Fanny Gournay  
Jean Gravier  
Jean Grénet  
Gérard Grignon  
Hubert Grimaud  
Alain Griotteray  
François Grosdidier  
Louis Guédon  
Ambroise Guellec  
Olivier Guichard  
Lucien Guichon  
Mme Evelyne Guilhem  
François Guillaume  
Jean-Jacques Gulliet  
Michel Habig  
Jean-Yves Haby  
Gérard Hamel  
Michel Hannequin  
François d'Harcourt  
Joël Hart  
Pierre Hellier  
Pierre Hériau  
Pierre Hérisson  
Patrick Hoguet  
Mme Françoise Hostaller  
Philippe Houillon  
Pierre-Rémy Houssin  
Mme Elisabeth Habert  
Robert Huguenard  
Michel Hunault  
Jean-Jacques Hyst  
Amédée Imbert  
Michel Inchauspé  
Mme Bernadette Isaac-Sibille  
Yvon Jacob  
Denis Jacquat  
Michel Jacquemin  
Henry Jean-Baptiste  
Gérard Jeffray  
Jean-Jacques Jegou  
Antoine Joly  
Didier Julia  
Jean Juvenin  
Gabriel Kasperleit  
Aimé Kergueris  
Christian Kerf  
Jean Kiffer  
Joseph Klifa  
Patrick Labonne  
Marc Laffineur  
Jacques Lafleur  
Pierre Lagullion  
Henri Lalanne  
Jean-Claude Lamant  
Raymond Lamontagne  
Edouard Landrini  
Pierre Lang  
Philippe Langenieux-Villaré  
Harry Lapp  
Gérard Larrat

Louis Lauga  
Thierry Lazaro  
Bernard Leccia  
Pierre Lefebvre  
Marc Le Fur  
Philippe Legras  
Pierre Lellouche  
Jean-Claude Lemoine  
Jacques Le Nay  
Jean-Claude Lenoir  
Gérard Léonard  
Jean-Louis Leonard  
Serge Lepeltier  
Arnaud Lepercq  
Pierre Lequiller  
Bernard Leroy  
Roger Lestas  
André Lesueur  
Edouard Leveau  
Alain Levayer  
Maurice Ligot  
Jacques Limouzy  
Jean de Liphowski  
François Loos  
Arsène Lux  
Alain Madulle  
Claude Malburet  
Jean-François Mancel  
Daniel Mandon  
Raymond Marcellin  
Yves Marchand  
Claude-Gérard Marcus  
Thierry Mariani  
Hervé Maritot  
Alain Mariel  
Alain Marsaud  
Jean Marsaudon  
Christian Martin  
Philippe Martin  
Mme Henriette Martinez  
Patrice Martini-Lalaude  
Jacques Masden-Arnas  
Jean-Louis Masson  
Philippe Mathot  
Jean-François Mattei  
Pierre Mazenod  
Michel Mercier  
Pierre Merli  
Denis Merville  
Georges Mesnia  
Gilbert Meyer  
Michel Meylan  
Pierre Micau  
Jean-Claude Migon  
Charles Millon  
Charles Miossec  
Mme Odile Moirin  
Aymeri de Montesquieu  
Mme Louise Moreau  
Jean-Marie Morisset  
Georges Mothron  
Alain de Strossand  
Berr  
René  
Jacquard  
Maurice Néou-Pvataho  
Jean-Marc Nesson  
Mme Catherine Nicolas  
Yves Nicolin  
Michel Noir  
Hervé Novelli  
Roland Nungesser  
Patrick Ollier  
Arthur Paecht  
Dominique Paillé  
Mme Françoise de Panafieu  
Robert Pastrand  
Mme Monique Papon  
Pierre Pasquillon  
Pierre Pasquillon  
Michel Pelchat  
Jacques Pélissard  
Daniel Pennac  
Jean-Jacques de Peretti

Michel Péricard  
Pierre-André Périssol  
Francisque Perrut  
Pierre Petit  
Alain Peyrefitte  
Jean-Pierre Philibert  
Mme Yann Piat  
Daniel Picotin  
Jean-Pierre Pierre-Bloch  
André-Maurice Pibouée  
Etienne Pinte  
Serge Pignaut  
Ladislas Poiatowski  
Bernard Pons  
Jean-Pierre Pont  
Marcel Porcher  
Robert Poulade  
Daniel Poulou  
Alain Poyart  
Jean-Luc Prael  
Claude Pringalle  
Jean Proriot  
Pierre Quillet  
Jean-Bernard Raimond  
Eric Raoult  
Jean-Luc Reitzer  
Charles Revet  
Marc Reymann  
Georges Richard  
Henri de Richemont  
Jean Rigaud  
Mme Simone Rigault  
Pierre Rinaldi  
Yves Rispat  
Jean Roatin  
Gilles de Robien

Jean-Paul de Rocca Serra  
François Rochebloine  
Mme Marie-Josée Roig  
Marcel Roques  
Serge Roques  
Jean Rosselot  
André Rossi  
José Rossi  
Mme Monique Rousseau  
François Roussel  
Yves Rousset-Rouard  
Max Roustan  
Jean-Marie Roux  
Xavier de Roux  
Jean Royer  
Antoine Rufenacht  
Francis Saint-Ellier  
Frédéric de Saia-Sernin  
Rudy Salles  
André Santini  
Joël Sarlot  
Bernard Saugy  
François Sauvadet  
Mme Suzanne Squarigo  
Jean-Marie Schleret  
Bernard Schreiner  
Jean Seillinger  
Bernard Serrou  
Daniel Soulage  
Alain Sugalet  
Frantz Talttinger  
Guy Teissier  
Paul-Louis Tenailon

Michel Terrot  
André Thien Ah Koo  
Jean-Claude Thomas  
Jean-Pierre Thomas  
Franck Thomas-Richard  
Jean Tiberi  
Alfred Trassy-Paillogues  
Gérard Trémège  
André Triguon  
Georges Troun  
Anicet Turinay  
Jean Uebersching  
Jean Urbaniak  
Léon Vachet  
Jean Vallet  
Yves Van Hoecke  
Christian Vanneste  
François Vannoo  
Philippe Vaneur  
Jacques Verner  
Yves Verwaerde  
Mme Françoise de Veerinas  
Gérard Vignoble  
Philippe de Villiers  
Jean-Paul Virapoullet  
Claude Vissac  
Robert-André Vivien  
Gérard Volain  
Michel Volain  
Michel Volbert  
Roland Vuillaume  
Jean-Jacques Weber  
Pierre-André Wiltzer  
Adrien Zeller.

#### N'ont pas pris part au vote

##### D'une part :

MM. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale, et Loïc Bouvard, qui présidait la séance.

##### D'autre part :

MM. Jean-Louis Borloo et Xavier Pintat.

#### Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Xavier Pintat a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

MM. Gilbert Baumet et Gérard Saumade ont fait savoir qu'ils avaient voulu « ne pas prendre part au vote ».

### SCRUTIN (N° 63)

sur la motion de renvoi en commission, présentée par M. Martin Malvy, de la proposition de loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Nombre de votants .....	570
Nombre de suffrages exprimés .....	569
Majorité absolue .....	285

Pour l'adoption .....	39
Contre .....	480

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

### ANALYSE DU SCRUTIN

#### Groupe R.P.R. (255) :

Contre : 255.

Abstention volontaire : 1. - M. Alfred Trassy-Paillogues.

Non-votants : 2. - Mme Nicole Catala (Président de séance) et M. Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

#### Groupe U.D.F. (215) :

Pour : 1. - M. Hubert Falco.

Contre : 214.

## Groupe socialiste (57) :

Pour : 57.

## Groupe communiste (23) :

Pour : 19.

Non-votants : 4. - MM. Jacques Brunhes, Jean-Claude Gaysot, Mme Muguette Jacquaint et M. Paul Mercieca.

## Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 12.

Contre : 10. - Mme Thérèse Aillaud, MM. Edouard Chamougon, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Philippe Martin, Jean Royer, André Thien Ah Koon et Jean Urbaniak.

Non-votant : 1. - M. Jean-Louis Borloo.

## Non-inscrits (1) :

Contre : 1. - M. Michel Noir.

### Ont voté pour

#### MM.

Gilbert Anette  
François Asensi  
Henri d'Attilio  
Rémy Auchedé  
Jean-Marc Ayrault  
Jean-Pierre Balligand  
Claude Bartolone  
Christian Bataille  
Jean-Claude Bateaux  
Gilbert Baumet  
Jean-Claude Beauchaud  
Michel Berson  
Gilbert Biessy  
Alain Bocquet  
Jean-Claude Bois  
Augustin Bonrepaux  
Jean-Michel Boucheron  
Didier Boulaud  
Jean-Pierre Braine  
Patrick Braouezec  
Jean-Pierre Brard  
René Carpentier  
Laurent Cathala  
Bernard Charles  
Jean-Pierre Chevènement  
Daniel Colliard  
Camille Darsières  
Mme Martine David  
Bernard Davoine

Jean-Pierre Defontaine  
Bernard Derosler  
Michel Destot  
Julien Dray  
Pierre Ducout  
Dominique Dupilet  
Jean-Paul Durieux  
Henri Emmanuelli  
Laurent Fabius  
Hubert Falco  
Régis Fauchoit  
Alain Ferry  
Jacques Floch  
Pierre Garmendia  
Kamilo Gata  
André Géria  
Jean Glavaay  
Michel Grandpierre  
Maxime Gremetz  
Jacques Guyard  
Georges Hage  
Guy Hermier  
Jean-Louis Idiart  
Frédéric Jalton  
Mme Janine Jambu  
Serge Jacquelin  
Charles Jossella  
Jean-Pierre Kacheida  
André Labarrière  
Jack Lang  
Jean-Yves Le Déaut

Jean-Claude Lefort  
Louis Le Penec  
Alain Le Vern  
Martin Malry  
Georges Marchais  
Marius Masse  
Didier Mathus  
Jacques Mellick  
Louis Mexandeau  
Jean-Pierre Michel  
Didier Migaud  
Ernest Moutoussamy  
Alfred Müller  
Mme Veronique Neiertz  
Louis Pierna  
Paul Quilès  
Alain Rodet  
Mme Ségolène Royal  
Georges Sarre  
Gérard Saumade  
Roger-Gérard Schwartzberg  
Henri Siere  
Jean-Pierre Soisson  
Bernard Tapie  
Jean Tardito  
Mme Christiane Taubira-Delalande  
Paul Vergès  
Aloÿse Warhouver  
Emile Zuccarelli.

### Ont voté contre

#### MM.

Jean-Pierre Abella  
Jean-Claude Abrieux  
Bernard Accoyer  
Mme Thérèse Aillaud  
Léon Aimé  
Pierre Albertini  
Mme Nicole Ameline  
Jean-Paul Asclaux  
Jean-Marie André  
René André  
André Angot  
Daniel Arata  
Henri-Jean Araud  
Jean-Claude Asphe  
Philippe Auberger  
Emmanuel Aubert  
François d'Aubert  
Raymond-Max Aubert  
Jean Auclair  
Gautier Audinot  
Mme Martine Aurillac  
Pierre Bachelet  
Mme Roselyne Bachelet  
Jean-Claude Bahu  
Patrick Balkany  
Claude Barthe  
Gilbert Barbier  
Jean Bardet

Didier Bariani  
François Baroin  
Raymond Barre  
Jacques Barrot  
André Bascou  
Hubert Bassot  
Jean-Pierre Bastiani  
Dominique Baudis  
Jacques Baumel  
Charles Baur  
Jean-Louis Beaumont  
René Beaumont  
Pierre Bédier  
Jean Bégault  
Didier Béguin  
Christian Bergella  
Jean-Louis Bernard  
André Bertinot  
Jean-Gilles Berthommier  
Jean-Marie Bertrand  
Léon Bertrand  
Jean Besnon  
Raoul Bételle  
Jérôme Bigon  
Jean-Claude Bizeau  
Claude Birraux  
Jacques Blanc  
Michel Blondeau

Roland Blum  
Gérard Boche  
Jean de Boishue  
Mme Marie-Thérèse Boisseau  
Philippe Boissacarrère  
Yves Bonnet  
Yvon Bonnot  
Mme Jeanine Boivoisin  
Frank Borotra  
Mme Emmanuelle Bouquillon  
Alphonse Bourgaizer  
Bruno Bourg-Broc  
Jean Bousquet  
Mme Christine Boutin  
Loïc Bouvard  
Michel Bouvard  
Jacques Boyon  
Jean-Guy Branger  
Lucien Brenot  
Philippe Briand  
Jean Briane  
Jacques Briat  
Louis de Broissia  
Jacques Brossard  
Dominique Brossereau

Christian Cabal  
Jean-Pierre Calvel  
François Calvet  
Jean-François Calvo  
Bernard Carayon  
Pierre Cardo  
Grégoire Carneiro  
Antoine Carré  
Gilles Carrez  
Michel Carraud  
Gérard Castagnéra  
Jean-Charles Cavallé  
Jean-Pierre Cave  
Robert Cazalet  
Richard Cazenave  
Arnaud Cazin  
d'Holacthon  
Charles Ceccaldi-Raynaud  
Jacques Chaban-Delmas  
René Chabot  
Jean-Yves Chamard  
Edouard Chamougon  
Jean-Paul Charé  
Serge Charles  
Jean Charroppin  
Jean-Marc Chartoire  
Philippe Chaulet  
Georges Chavanes  
Ernest Chénier  
Gérard Cherpion  
Jacques Chirac  
Paul Chollat  
Jean-François Chossy  
Mme Colette Codaccioni  
Jean-Pierre Cognat  
Daniel Colia  
Louis Colombani  
Georges Colombier  
Thierry Coraillet  
Gérard Cornu  
François Curaut-Genille  
René Couanau  
Mme Anne-Marie Couderc  
Raymond Couderc  
Bernard Coulon  
Charles de Courson  
Alain Cousin  
Bertrand Cousin  
Yves Coussain  
Jean-Michel Couve  
René Couveinhes  
Charles Cova  
Jean-Yves Cozau  
Henri Cug  
Jacques Cyprien  
Christian Daniel  
Alain Danillet  
Olivier Darrasou  
Olivier Dassalet  
Marc-Philippe Daubresse  
Gabriel Deblock  
Bernard Debré  
Jean-Louis Debré  
Jean-Claude Decagay  
Lucien Degauchy  
Arthur Dehaene  
Jean-Pierre Delalande  
Francis Delattre  
Richard Dell'Agnola  
Pierre Delmar  
Jean-Jacques Delmas  
Jean-Jacques Delveux  
Jean-Marie Demange  
Claude Demassieux  
Christian Demynck  
Jean-François Desiau  
Xavier Deniau  
Yves Desland  
Léonce Deprez  
Jean Deszais  
Jean-Jacques Descamps  
Alain Deraquet  
Patrick Devodjian  
Emmanuel Devos  
Claude Dhina

Serge Didier  
Jean Diebold  
Willy Diméglio  
Eric Dolige  
Laurent Domiani  
Maurice Dousset  
André Droticourt  
Guy Drat  
Jean-Michel Dubernard  
Eric Duboc  
Philippe Dubourg  
Mme Danielle Dufeu  
Xavier Dugois  
Christian Dupuy  
Georges Durand  
André Durr  
Charles Ehrmann  
Jean-Paul Emorieac  
Christian Estrosi  
Jean-Claude Etienne  
Jean Falala  
Michel Fanget  
André Fanton  
Jacques-Michel Faure  
Pierre Favre  
Jacques Féron  
Jean-Michel Ferrand  
Gratien Ferrari  
Charles Fèvre  
Gaston Floome  
Nicolas Forissier  
Jean-Pierre Foucher  
Jean-Michel Fourgeas  
Gaston Franco  
Marc Frayne  
Yves Fréville  
Bernard de Froment  
Jean-Paul Fuchs  
Claude Gaillard  
Robert Galley  
René Galy-Dejean  
Gilbert Gantier  
Etienne Garnier  
René Garrec  
Daniel Garrigue  
Pierre Gascher  
Henri de Gastines  
Claude Gatignol  
Jean de Gaulle  
Hervé Gaynard  
Jean Geney  
Germain Geuzenwin  
Aloÿs Geoffroy  
Alain Gest  
Jean-Marie Gereaux  
Charles Gheerbrant  
Michel Ghyzel  
Claude Girard  
Valéry Giscard d'Estaing  
Jean-Louis Gosnoff  
Claude Gosquet  
Michel Godard  
Jacques Godfrain  
François-Michel Gounot  
Georges Gorse  
Jean Gougy  
Philippe Goujon  
Christian Gourmelen  
Mme Marie-Fanny Gourasy  
Jean Gravier  
Jean Grenet  
Gérard Grigou  
Hubert Grimalet  
Alain Grotteray  
François Grossdidier  
Louis Guédoe  
Ambroise Guelloc  
Olivier Guichard  
Lucien Guichon  
Mme Evelyne Guilhem  
François Guillaume  
Jean-Jacques Guillet  
Michel Habib  
Jean-Yves Haby  
Gérard Hausel  
Michel Hamon  
François d'Harcourt

Joël Hart  
Pierre Hellier  
Pierre Hérisson  
Pierre Hérisson  
Patrick Hoquet  
Mme Françoise Kestaller  
Philippe Houillon  
Pierre-Rémy Housain  
Nime Elisabeth Hubert  
Robert Huguenard  
Michel Hanauld  
Jean-Jacques Hyest  
Amédée Imbert  
Michel Inchausti  
Mme Bernadette Isaac-Sibille  
Yvon Jacob  
Denis Jacquat  
Michel Jacquemin  
Henry Jean-Baptiste  
Gérard Jeffray  
Jean-Jacques Jégon  
Antoine Joly  
Didier Jella  
Jean Javentin  
Gabriel Kasperett  
Aimé Kergueris  
Christian Kert  
Jean Kiffer  
Joseph Kilfa  
Patrick Labouze  
Marc Laffineur  
Jacques Lafleur  
Pierre Laguilho  
Henri Lalanne  
Jean-Claude Lamant  
Raymond Lamontagne  
Edouard Landrain  
Pierre Lang  
Philippe Langenieux-Villard  
Harry Lapp  
Gérard Larrat  
Louis Lauga  
Thierry Lazaro  
Bernard Leccia  
Pierre Lefebvre  
Marc Le Fur  
Philippe Legras  
Pierre Lelouche  
Jean-Claude Lemoine  
Jacques Le Nay  
Jean-Claude Leuoy  
Gérard Léonard  
Jean-Louis Leonard  
Serge Lepeltier  
Arnaud Lepercq  
Pierre Lequiller  
Bernard Leroy  
Roger Lestas  
André Lemer  
Edouard Leveau  
Alain Levoyer  
Maurice Ligot  
Jacques Limouzy  
Jean de Liptowski  
François Loos  
Arsène Lax  
Alain Madalle  
Claude Malburet  
Jean-François Mancel  
Daniel Mandon  
Raymond Marcella  
Yves Marchand  
Claude-Gérard Marces  
Thierry Mariani  
Hervé Mariton  
Alain Marleix  
Alain Mersaud  
Jean Mersaudon  
Christian Martin  
Philippe Martin  
Mme Henriette Martizez  
Patrice Martie-Laiarde  
Jacques Masdeu-Arn  
Jean-Louis Masson  
Philippe Mathot  
Jean-François Mattel

Pierre Mazeaud  
Michel Mercier  
Pierre Néril  
Denis Merville  
Georges Mesmin  
Gilbert Meyer  
Michel Meylan  
Pierre Micaut  
Jean-Claude Mignon  
Charles Millon  
Charles Miossec  
Mme Odile Moiria  
Aymeri  
de Montcaumon  
Mme Louise Moreau  
Jean-Marie Morinnet  
Georges Mothron  
Alain Moyne-Bressand  
Bernard Murat  
Renaud Musselier  
Jacques Myard  
Maurice  
Nénon-Pwstabe  
Jean-Marc Neume  
Mme Catherine  
Nicolas  
Yves Nicollin  
Michel Noir  
Hervé Novelli  
Roland Nuengesser  
Patrick Ollier  
Arthur Paecht  
Dominique Paillé  
Mme Françoise  
de Panafien  
Robert Pandraud  
Mme Monique Papea  
Pierre Pascallon  
Pierre Pasquini  
Michel Pelchat  
Jacques Pélissard

Daniel Pennec  
Jean-Jacques  
de Peretti  
Michel Péricard  
Pierre-André Périssol  
Francisque Perrut  
Pierre Petit  
Alain Peyrefitte  
Jean-Pierre Philibert  
Mme Yann Piat  
Daniel Picotin  
Jean-Pierre  
Pierre-Bloch  
André-Maurice Pihouée  
Xavier Piatat  
Etienne Plate  
Serge Poignant  
Ladislas Poniatowski  
Bernard Pons  
Jean-Pierre Pont  
Marcel Porcher  
Robert Poujade  
Daniel Poulan  
Alain Poyart  
Jean-Luc Prétel  
Claude Pringalle  
Jean Proriot  
Pierre Quillet  
Jean-Bernard Raimond  
Eric Raoult  
Jean-Luc Reitzer  
Charles Revet  
Marc Reymann  
Georges Richard  
Henri de Richemont  
Jean Rigaud  
Mme Simone Rignault  
Pierre Rinaldi  
Yves Ripat  
Jean Roatta  
Gilles de Robies

Jean-Paul  
de Rocca Serra  
François Rochebloise  
Mme Marie-Josée Roig  
Marcel Roques  
Serge Roques  
Jean Rosselot  
André Rossi  
José Rossi  
Mme Monique  
Rousseau  
François Roussel  
Yves Roussel-Rouard  
Max Roustan  
Jean-Marie Roze  
Xavier de Roux  
Jean Royer  
Antoine Rufenacht  
Francis Saint-Ellier  
Frédéric  
de Saint-Sernin  
Rudy Salles  
André Santiaï  
Joël Sarlot  
Bernard Saugy  
François Sauvadet  
Mme Suzanne  
Sauvaigo  
Jean-Marie Schleret  
Bernard Schreiner  
Jean Seitzinger  
Bernard Serros  
Daniel Soulage  
Alain Suguenot  
Frantz Taltinger  
Guy Teissier  
Paul-Louis Tessillon  
Michel Terrot  
André Thien Ah Koon  
Jean-Claude Thomas  
Jean-Pierre Thomas

Franck  
Thomas-Richard  
Jean Tiberi  
Gérard Trémège  
André Trigano  
Georges Troa  
Anicet Turinay  
Jean Ueberschlag  
Jean Urbaniak  
Léon Vachet  
Jean Valleix

Yves Van Haecke  
Christian Vanveste  
François Vanvoet  
Philippe Vasseau  
Jacques Verrier  
Yves Verwaerde  
Mme Françoise  
de Veyriaas  
Gérard Vignoble  
Philippe de Villiers  
Jean-Paul Virapoullé

Claude Vissac  
Robert-André Vivien  
Gérard Voisin  
Michel Voisin  
Michel Vulbert  
Roland Voillaume  
Jean-Jacques Weber  
Pierre-André Wiltzer  
Adrien Zeller.

### S'est abstenu volontairement

M. Alfred Trassy-Paillogues.

### N'ont pas pris part au vote

#### D'une part :

M. Philippe Séguia, Président de l'Assemblée nationale, et Mme Nicole Catala, qui présidait la séance.

#### D'autre part :

MM. Jean-Louis Borloo, Jacques Bruhès, Jean-Claude Gayssot, Mme Muguette Jacquaint et M. Paul Mercieca.

### Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Jacques Bruhès, Jean-Claude Gayssot, Mme Muguette Jacquaint et M. Paul Mercieca ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

MM. Hubert Falco et Alfred Trassy-Paillogues ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

MM. Gilbert Baumet et Gérard Saumade ont fait savoir qu'ils avaient voulu « ne pas prendre part au vote ».

Prix du numéro : 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)